

Le 15 octobre 2020 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Espace André-Maigné, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 9 octobre 2020.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE (arrivée à 22 heures 03), Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme COURDY, M. CHIAKH, M. TAPA, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI

Membres représentés :

M. DELAGE par M. LAURENT (jusqu'à 22 heures 03), Mme BRICOUT par M. HASSIN, Mme THIAM par Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ par Mme BASSEZ, M. HEMERY par Mme BADOC, M. NICOLLE par M. BANBUCK

Secrétaire de séance :

Mme DEFRANCE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Julie Defrance. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Defrance est désignée comme secrétaire de la séance.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à Colette Khabbaz. Colette Khabbaz nous a quittés le 11 octobre 2020. Elle est décédée à l'âge de soixante-trois ans des suites d'une longue maladie. Colette Khabbaz est partie trop vite, beaucoup trop vite. Nous ressentons tous, par-delà nos parcours, nos convictions philosophiques ou religieuses, nos diversités politiques, une grande injustice. Colette s'est battue vaillamment avec énergie et lucidité contre la maladie.

Nous connaissons Colette Khabbaz comme bénévole de la Croix-Rouge, de l'unité locale de Gentilly, Villejuif et Le Kremlin-Bicêtre où elle s'était impliquée depuis 2006. Elle était aussi la directrice territoriale de l'Action Sociale du Val-de-Marne. Pour ma part, je me souviens du soin qu'elle apportait, par exemple, à suivre et à accompagner la Maison des Parents, gérée par la Croix-Rouge à l'hôpital Bicêtre. Colette Khabbaz était attentive aux personnes les plus fragiles et en difficulté. Et ce caractère, cette marque de fabrique, nous a rassemblés au service de l'intérêt général.

J'ai retrouvé Colette Khabbaz au Conseil Municipal. Elle a été élue de 2017 à juin 2020. Colette Khabbaz s'est impliquée dans la vie locale et dans la vie de notre ville. Au Conseil Municipal, elle s'exprimait et agissait avec sa voix de conviction, mais toujours au-delà de ses convictions partisans. La maladie ne lui a pas permis de poursuivre son action comme elle le souhaitait.

Aujourd'hui, je crois pouvoir dire en notre nom à tous que nous perdons une militante dévouée du bien commun. À sa famille, à ses proches, à ses amis, aux bénévoles de la Croix-Rouge, à ses compagnons politiques, je veux présenter les très sincères et très respectueuses condoléances du Conseil Municipal. Je vous invite à présent à observer une minute de silence en vous levant pour rendre hommage à sa mémoire. Je vous remercie.

Une minute de silence a été observé par le Conseil Municipal pour rendre hommage à la mémoire de madame Colette Khabbaz.

Avant d'engager l'examen des rapports, je vous signale la présence sur vos tables d'une fiche concernant la demande de matériel informatique et le choix que vous pourriez faire pour l'envoi papier. Je vous remercie de bien vouloir y répondre et de laisser à l'administration le coupon-réponse qui se trouve au dos de ce papier. Cela permettra de bien enregistrer vos demandes d'envoi papier ou par Internet avec la mise à disposition d'un matériel.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, dans la mesure où notre groupe s'est déjà explicitement exprimé sur les modalités de convocation, souhaitez-vous que, néanmoins, nous remplissions ce coupon-réponse ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'administration me dit qu'il est préférable que vous le remplissiez. Je m'en remets à l'administration. Nous passons à l'examen du rapport n° 109.

N° 2020-109. BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames et messieurs, le compte administratif 2019 a été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2020. Il nous faut affecter les résultats de l'exercice 2019. Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont à prendre en considération, notamment dans le solde de la section d'investissement. En fait, nous allons affecter le résultat de fonctionnement en priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et, pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves. Je vous demande d'adopter la délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Avec votre autorisation, vous me permettrez à mon tour de rendre hommage à Colette Khabbaz. Je vous remercie pour l'hommage officiel que vous venez de rendre à sa mémoire. Elle siégeait encore parmi nous il y a quelques semaines. Elle est encore très présente dans notre mémoire et dans nos vies.

La vie est belle, mais elle est amère parfois. Aujourd'hui, elle est triste parce que nous te perdons trop tôt, chère Colette. Mais elle est aussi heureuse car nous avons eu la chance de te connaître. Nous retiendrons de toi nombre de caractéristiques et de caractères qui ont rendu la vie heureuse avec toi : d'abord, ton engagement fidèle et sincère, que ce soit au sein de la Croix-Rouge pour laquelle tu as œuvré sans compter tes heures auprès des plus fragiles, comme secouriste d'abord, puis comme directrice territoriale de l'Action Sociale ; auprès des Kremlinois ensuite au travers de ton engagement politique, en tant que candidate à plusieurs reprises aux élections municipales et encore avec nous ici lors des dernières élections en mars puis juin ; puis en tant qu'élue d'opposition lors de la dernière mandature où tu défendais avec vigueur tes convictions.

Ta grande générosité, ton sens de l'accueil et ton courage sans faille, y compris dans la difficulté de la maladie, sont pour nous des exemples à suivre. Ton franc-parler, ton honnêteté et ton rire ensoleillé ont égayé nos rencontres. Le poète libanais, Khalil Gibran, disait : « Le sourire ne coûte rien et produit beaucoup. Il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne. Il ne dure qu'un instant, mais son souvenir est parfois immortel. Un sourire, c'est du repos pour l'être fatigué, du courage pour l'âme abattue, de la consolation pour le cœur endeuillé. C'est un véritable antidote que la nature tient en réserve pour toutes les peines. » Ce soir, Colette, si nous souhaitons retenir une chose de toi, c'est précisément ce sourire. Tu nous redonnes ce sourire du cœur que tu portais si bien. Pour tout cela, merci, ma chère Colette. Tu vas nous manquer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Merci, monsieur Delannoy. Y a-t-il d'autres interventions ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Si vous le permettez, je prends la parole rapidement sur un sujet un peu plus prosaïque qui est la question de l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Nous voterons contre cette délibération pour une raison simple : en réalité, si nous nous sommes engagés aux élections municipales il y a quelques mois, c'est parce que, précisément, nous étions en désaccord avec la manière dont les affaires municipales étaient gérées. Nous ne pouvons être d'accord avec la manière dont les comptes nous sont présentés. Si nous avions été en responsabilité, nous aurions naturellement procédé de manière différente. Sans rentrer dans les détails, je sais très bien qu'un compte administratif, par définition, ne se modifie pas. C'est la sanction d'un exercice qui est passé. Pour autant, dans la mesure où nous ne sommes pas d'accord sur les grandes orientations qui ont été données à ce budget, nous voterons contre cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pour appréhender cette orientation du budget rectificatif, il est intéressant d'évoquer à grands traits le contexte national. Alors que le chef de l'État annonçait au printemps que les conséquences économiques de la crise sanitaire seraient financées quoi qu'il en coûte, la véracité de cet engagement présidentiel reste à démontrer pour les communes, en particulier pour Le Kremlin-Bicêtre. À ces effets d'annonce qui manquent de réalité concrète, s'ajoutent des choix politiques ces dix dernières années qui visent à contracter les dépenses des collectivités locales. Une garantie financière de l'État vis-à-vis des collectivités comme la nôtre reste incertaine et insuffisamment définie.

Ce qui est certain, c'est que le budget 2021, présenté comme historique par le Gouvernement, n'entend pas faire le choix de la proximité et du soutien aux plus défavorisés. La consommation des ménages et l'investissement local dans les communes pourraient pourtant être de véritables forces motrices. Par ailleurs, l'ISF ne sera pas rétabli et les contreparties sociales et environnementales vis-à-vis d'acteurs privés ne sont pas à l'ordre du jour et ceci en dépit des alertes et des argumentaires émanant d'instances et d'experts reconnus comme le Conseil d'Analyse Économique qui a dernièrement mis en lumière les difficultés bien prégnantes d'une part croissante de Français aux revenus modestes.

La première vague de la crise sanitaire a accentué la pauvreté. Les rapports et prévisions de ces dernières semaines pointent l'aggravation et l'enracinement de cette réalité. En s'effaçant dans son soutien aux communes, l'État laisse donc, dans la plupart des cas, les municipalités assumer seules les conséquences multiples de la crise sanitaire actuelle. Ce que révèle ce budget supplémentaire, c'est le souci de la commune de s'engager dans une stratégie de sécurité sanitaire axée sur l'adaptation et la poursuite des mesures de protection aussi longtemps que nécessaire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix ce rapport sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement. Je rappelle que c'est au titre du compte administratif 2019.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons à l'examen du rapport n° 110.

N° 2020-110. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP) – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, comme vous l'avez vu lors de la Commission de lundi, cette présente délibération vous propose de clôturer le projet de réhabilitation et d'aménagement du 4 place Jean-Jaurès, qui faisait l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement. Je vous remercie de voter la délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Sur cette délibération, ce n'est pas tant les autorisations de programme et les crédits de paiement qui sont en question, mais le projet qui est derrière. On sait très bien que la zone commerciale Grand-Sud, de façon plus générale, cet ensemble de bâtiments, cette zone géographique, ce quartier de notre commune, tout ceci est laissé, si je suis un peu sévère, à l'abandon depuis de trop nombreuses années. C'est laissé à l'abandon en termes de restauration des bâtiments, d'organisation du commerce local et de laisser-faire assez généralisé de ce qui peut s'y passer, notamment en matière de délinquance. De ce point de vue, nous considérons que la présence des ASVP dans ces locaux est nécessaire. Par conséquent, nous voterons pour cette délibération, pas tant pour des raisons budgétaires que pour le projet qui est derrière.

Je précise une chose : si ce maintien de la structure des ASVP là-bas est une nécessité au regard de l'implantation des forces de police et des ASVP sur l'ensemble du territoire de la commune, en réalité, cela ne peut pas servir de prétexte à ne pas en faire plus pour cette zone commerciale qui a des commerces qui manquent de diversité de manière extrêmement nette et qui manquent de dynamique. Nous avons fait des propositions à plusieurs reprises — peut-être pas autour de cette table, mais en tout cas pendant la campagne — à la suite de concertations. Nos trois listes s'étaient d'ailleurs retrouvées en accord sur le sujet. Nous avons mené une concertation avec les résidents, les locataires et les propriétaires de la zone Grand-Sud, notamment en proposant d'installer un service de crèche, un certain nombre de services publics et une diversité commerciale qui nous semblent de nature à ce que Grand-Sud puisse redevenir une zone commerciale comme elle l'a été il y a de nombreuses années.

Nous voterons pour, tout en considérant que c'est un premier pas qui doit s'accompagner de nombreux pas suivants pour redorer le blason de ce quartier de la ville qui est laissé en déshérence depuis trop longtemps.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je voudrais ajouter quelques mots sur ce rapport et répondre par là même à votre interrogation et à votre mise en alerte. Cette mesure conservatoire afin d'assurer une présence de service public par le Service de Tranquillité Urbaine avec nos ASVP et la Police Municipale sur ce site consiste à ne pas désertier ce quartier qui souffre depuis des années et depuis de trop nombreuses années. Nous sommes d'accord sur ce point.

Pourtant, il y a eu de l'action. Il faut avoir conscience que la difficulté est que ce site est à la fois un ensemble immobilier avec des logements, et donc une copropriété de logements distincte de la copropriété des locaux d'activité économique, avec une conception urbaine qui remonte à des dizaines d'années et que l'on ferait plus aujourd'hui, avec des coins, des recoins et des zones d'insécurité propices à beaucoup de difficultés et à des actes de délinquance. Voici quelques années, nous avons lancé une étude avec le ministère de l'Équipement qui concluait à l'idée d'une requalification économique ou à la possibilité d'installer, avec difficulté, un marché couvert. Le marché couvert s'est révélé, au niveau des études réalisées, ne pas être une bonne idée dans la mesure où la hauteur sous plafond y est insuffisante pour faire une halle accueillant des forains.

Par ailleurs, les copropriétaires qui ont été réunis, notamment les copropriétaires des appartements n'ont pas retenu ce projet et ne souhaitaient pas participer à des travaux. La Ville a été à l'écoute de l'Assemblée Générale des copropriétaires des logements pour fermer la galerie la nuit. Nous avons donné l'autorisation de fermer cette galerie, mais cette mesure n'est pas efficace. Nous le savons bien. Il suffit d'y passer pour voir que ce n'est pas efficace.

L'engagement qu'a pris l'équipe municipale, que je conduis et que j'anime, d'une restructuration de cette galerie est l'objectif à atteindre. Cela a évidemment un coût en termes de maîtrise publique. Nous sommes déjà en train d'y travailler. Je rencontrerai les copropriétaires, qui m'ont demandé un rendez-vous, en novembre.

Pour l'instant, avec Corinne Bocabeille et Toufik Khiar, les deux élus en charge du commerce, j'ai souhaité rencontrer les porteurs d'un projet de supermarché coopératif qui ont commencé à réfléchir. Ils sont entrés en négociation depuis juin avec le propriétaire de l'ancien supermarché Franprix. Les discussions sont en cours. Il y a eu déjà plusieurs rencontres. Demain, nous allons sur site pour visiter les locaux et avoir un échange avec les représentants du propriétaire afin de le convaincre que le prix demandé mériterait d'être baissé. Sinon, il n'y aura pas de preneur. Il vaut mieux vendre à un prix plus raisonnable que de garder des locaux vides. Mais cela ne concerne pas l'entièreté des locaux. D'autres locaux, occupés ou inoccupés, nécessitent une action. Ainsi que je viens de l'indiquer, entre le supermarché coopératif, que nous avons décidé de soutenir et d'accompagner, et les autres locaux, cela fait l'objet d'une réflexion en vue d'une maîtrise publique et d'une restructuration. Nous ne manquerons pas de vous donner des nouvelles. C'est en effet un projet qui n'a que trop duré. Il faut que l'on puisse agir.

La difficulté est évidemment de se rendre en maîtrise publique. Or cela a un coût. Nous sommes en discussion avec une possibilité de portage foncier. Nous sommes en train d'explorer cette voie également. J'espère que nous pourrons cheminer assez vite, mais il ne faut pas croire que le supermarché coopératif pourrait démarrer rapidement. Selon les indications que nous avons, ce serait, au mieux, en avril étant donné les discussions en cours.

Dans l'immédiat, nous maintenons notre location des locaux de Grand-Sud en cœur d'îlot pour assurer une présence de service public. Autrement, je crains que cela ne soit encore plus difficile. J'ai demandé au commissaire de police de la circonscription du Kremlin-Bicêtre d'intervenir davantage. En effet, malgré l'opération réussie d'évacuation du Diplomate, il y a une situation qui demeure enkystée au sein de la galerie commerciale, ce qui nécessite de remettre de l'ordre public et de la tranquillité urbaine. C'est pourquoi nous avons proposé la suppression de l'inscription des travaux prévus dans un bâtiment annexe de la Mairie pour le Service de Tranquillité Urbaine. Nous annulons donc l'inscription qui était prévue de 1,370 M€ en vue de la réalisation de nouveaux locaux pour la Police Municipale. Je mets aux voix ce rapport.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Vous vous en doutez, votre proposition va à l'encontre d'un projet porté par la précédente municipalité. Nous voterons contre.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons à l'examen du rapport n° 111.

N° 2020-111. BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2020

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (*Groupe des Élus Socialistes*)

Chers collègues, mesdames et messieurs, dans un contexte dégradé par la pandémie et les difficultés que rencontrent tant les Kremlinois que les communes, des choix politiques et budgétaires assumés ont été faits par la nouvelle majorité. Soucieuse de consolider les initiatives communales pour lutter contre la pandémie et de concrétiser budgétairement les premiers engagements de sa feuille de route, la nouvelle majorité municipale présente un budget rectificatif qui répond à un double objectif : d'une part, établir des réorientations financières pour dégager des moyens budgétaires

supplémentaires afin de couvrir les dépenses liées à la crise sanitaire ; d'autre part, ce budget traduit les premières impulsions politiques de la nouvelle municipalité et le volontarisme municipal pour qu'un meilleur service public soit mis en place et que des premiers investissements soient entérinés afin d'améliorer tant le patrimoine que le cadre de vie des Kremlinois.

Le bouclier communal a permis de répondre, au cœur de l'été, à des besoins divers exprimés par nos concitoyens les plus modestes. À ce titre, il est utile de rappeler que le renoncement des indemnités des élus pendant l'été a significativement contribué au financement de ce bouclier communal. Parmi les mesures mises en œuvre, il y a la baisse des barèmes de stationnement, à compter du 1^{er} septembre.

En parallèle, des aménagements ont rapidement été décidés pour sécuriser et moderniser des infrastructures communales, mais aussi pour embellir l'environnement immédiat des Kremlinois, comme les fontaines de la ville. L'entretien et l'amélioration des locaux mis à la disposition des écoles et du centre de loisirs sont des objectifs prioritaires de la municipalité, comme en témoigne le financement de travaux à hauteur de 177 700 €.

Le budget supplémentaire atteste aussi de la réactivité de la municipalité dans sa démarche urbanistique tournée vers le dynamisme local et la vitalisation de son tissu économique. Je rappelle que l'acquisition du bâti situé au 34 rue Roger-Salengro en est une preuve, pour un montant de 380 000 €. Ce sera l'objet d'un travail collectif pour aboutir à un projet d'intérêt général en vue de préserver l'activité économique et d'aménager un logement social moderne.

Pour soutenir l'investissement communal, il est prévu de recourir à un emprunt à hauteur de 1,7 M€. Ce montant financier contribuera à résorber le déficit financier constaté lors des derniers exercices et à inscrire dans la durée des améliorations concrètes en matière d'aménagement et de perfectionnement des établissements publics. Surtout, cet emprunt est contracté dans un moment opportun. Les taux d'intérêt restent bas. La bonne capacité de désendettement de la commune est préservée. L'encours de la dette portera désormais sur 10 années — puisque la question a été posée — au lieu de 8,4, restant bien en deçà du seuil d'alerte défini nationalement.

Le budget rectificatif traduit aussi la méthode rigoureuse de la municipalité dans son rapport à la gestion des deniers publics. À cet effet, un audit financier de gestion va être lancé. En raison des recompositions institutionnelles et financières de ces dernières années, dues au fait de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT, un travail approfondi et détaillé de prospective doit être mené. C'est un prérequis fondamental pour préparer avec rigueur la stratégie budgétaire de la commune sur le mandat en cours et au-delà. Cela permettra de clarifier les mécanismes financiers qui lient la Ville aux autres échelons et de mieux faire valoir ses atouts, ce qui n'a pas le cas jusqu'à présent. Cela permettra également de définir une méthode et d'assurer de manière proactive des recherches de financements extérieurs. L'intérêt de cette démarche est d'avoir une ingénierie communale mieux informée des possibilités de financement existantes et plus robuste dans sa capacité à obtenir ses aides.

Cet objectif répond à l'enjeu de plus en plus impérieux consistant à mettre en place des projets municipaux dont les financements soient optimisés sans recourir à une quelconque hausse des impôts locaux. Je vous demande donc de voter le budget supplémentaire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous voterons contre cet ajustement budgétaire que vous nous proposez. Sans rentrer dans les détails, c'est pour des raisons assez simples. Étant donné la situation financière de la Ville dont la Chambre Régionale des Comptes a déjà dit il y a quelques années qu'elle demeurerait tendue et qu'un certain nombre de modalités étaient à revoir tant sur le plan de l'organisation des services que sur le plan de la pertinence d'un certain nombre de dépenses, nous considérons que ce budget supplémentaire ne prend pas suffisamment les bonnes orientations pour corriger le tir. De notre point de vue, il n'y a pas d'effort suffisamment important réalisé sur la dépense, alors que la seule manière de parvenir à résorber les déficits de fonctionnement est précisément d'agir sur la dépense et de diminuer la dépense communale. Si nous soutenons certaines réorientations qui nous sont proposées, nous contestons certaines autres, notamment — nous y reviendrons au cours de ce Conseil — un certain nombre de subventions à diverses associations qui nous paraissent largement contestables. Par ailleurs, la réorientation des investissements ne nous semble pas suffisamment significative pour permettre d'engager la Ville dans un renouveau que les Kremlinois appellent de leurs vœux. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

J'ajoute que nous reviendrons sur ces sujets, notamment lors de l'audit que vous proposez d'organiser. Notre position sera d'ailleurs assez cohérente. C'est une invitation à aller plus loin sur la dépense, à réfléchir à un programme

d'investissement pluriannuel, à la limite, à contracter de manière pluriannuelle avec les autres collectivités partenaires pour s'assurer un financement d'investissement de manière durable. C'est vrai du Département, de la Région et de la Métropole.

En l'état actuel des choses, ce budget supplémentaire nous paraît insuffisant au regard des enjeux du Kremlin-Bicêtre et des attentes des Kremlinois de cette nouvelle majorité municipale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, on attend de la majorité qui a en charge la conduite des affaires communales à la fois transparence et rigueur dans la préparation des conseils municipaux. Alors que plusieurs accrocs dans ces domaines sont à déplorer depuis le 4 juillet, nous étions évidemment impatients de voir comment la première décision budgétaire d'importance allait être conduite. Au vu des documents produits et de la Commission Unique de lundi dernier, on ne peut que constater que les conseils se suivent et se ressemblent.

Au passage, je trouve assez peu justifiable que le compte rendu de cette Commission n'ait été diffusé qu'en fin de matinée ce jour. Je tiens à préciser qu'il m'a été prêté une demande sur le montant de l'emprunt supplémentaire que je n'ai jamais faite.

Je le disais, oui, ce soir, transparence et rigueur ne sont pas au rendez-vous. La transparence n'est pas au rendez-vous car la délibération que vous venez de nous présenter, madame Fourcade, est en effet entachée de zones d'ombre, voire de trous noirs qui rendent quasiment impossible d'appréhender les conséquences du vote qui nous est demandé. Oui, votre rapport est lacunaire à bien des égards, alors que les modifications que vous nous demandez d'entériner sont pourtant loin d'être anodines : en dépenses de fonctionnement, + 1,7 M€ ; en recettes de fonctionnement, - 1,2 M€.

En première lecture, la section d'investissement est marginalement affectée, avec - 400 000 € de dépenses et 245 000 € de recettes en plus, mais, en fait, il ne s'agit que de mouvements nets constitués par de nombreuses variations positives et négatives qui forment ensemble des sommes importantes à la fois en valeur absolue et en proportion du budget primitif.

Les modifications des dépenses de la section de fonctionnement concernent principalement le chapitre 011, celui des charges à caractère général. Votre rapport mentionne un montant de 1,318 M€ et, en dix lignes d'explications ne portant que sur la crise sanitaire, vous ne nous expliquez le surplus de dépense qu'à hauteur de 218 K€ seulement.

Quelle est la réalité des modifications que vous présentez ? Le budget primitif du chapitre 011 est de 7,755 M€, réparti en 60 lignes de crédit. Vous proposez 43 modifications totalisant en valeur absolue 1,975 M€. Autrement dit, les trois quarts des articles sont concernés pour des montants représentant le quart du budget initial. Certes, certaines propositions sont purement symboliques, à tel point que leur nécessité peut être questionnée. Il est quand même assez peu fréquent de demander des ajustements de quelques dizaines ou centaines d'euros.

Mais d'autres mouvements mériteraient d'être justifiés autrement que par le terme bien vague d'« ajustement » qui a été prononcé à plusieurs reprises. 18 articles présentent des variations de plus de 10 %. Surtout, la variation principale porte sur le poste « divers » qui, avec une proposition de 1,3 M€, verrait son crédit multiplié par plus de 5. De quoi s'agit-il ? Peut-être des dépenses Covid, mais vous les avez chiffrées pour l'ensemble du fonctionnement, tous chapitres confondus, à moins de 1 M€. On voit aussi des hausses importantes sur les articles 60628 de 52 000 € (+ 11 %), 60631 de 59 000 € (+ 24 %), 6064 de 14 000 € (+ 39 %) et 615231 de 400 %. Toutes ces variations sont-elles toutes imputables au Covid ? Quelle est la nature exacte des dépenses concernées ?

D'un autre côté, des baisses significatives sont proposées sans aucun élément d'analyse, tels que les articles 6042, 6232 avec environ - 20 % pour chacun. Comment s'expliquent par ailleurs les baisses des articles 6042 et 615221 ?

L'examen des dépenses d'investissement amène au même constat. Le montant des dépenses d'équipement supplémentaire est chiffré à hauteur de 384 246 €. Cela dit, il est la résultante de diminutions et d'augmentations dont la somme en valeur absolue est de 2,7 M€. Que penser de la baisse de 50 %, soit 763 000 €, de l'article 21318, mais de l'augmentation de l'article 2188 de 275 %, c'est-à-dire 962 000 € ? Entre les deux variations, cela représente un solde de dépenses supplémentaires de près de 200 000 €. Que penser encore de la baisse de 266 000 €, soit 50 %, de l'article 2113 ?

De ces mouvements, madame Fourcade, nulle mention dans votre rapport. D'où ma demande de détails en Commission, méprisamment rejetée par le Maire qui s'est contenté de me dire qu'il s'agissait d'ajustements. Mazette, quels

ajustements ! Précision, d'ailleurs, monsieur le Maire, vous avez dit que ce BS était plus le nôtre que le vôtre. À l'écoute de la présentation de Mme Fourcade, c'est curieux.

Je voudrais rappeler à la majorité et, en premier lieu, naturellement, à son chef, que le droit des conseillers municipaux d'être informés des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération est reconnu par l'article L 2121-13 du Code général des collectivités territoriales. La fourniture de la note explicative de synthèse, c'est-à-dire le rapport que le maire est tenu d'adresser en application de l'article L 2121-12 aux conseillers municipaux, constitue une formalité substantielle dont la méconnaissance entache d'illégalité la délibération et cela même si les conseillers connaissent la question à débattre. Pour permettre aux conseillers de disposer d'une information suffisante leur permettant de remplir leur mandat, cette note de synthèse doit être suffisamment précise sur les motifs, les conditions et la portée de la décision que le Conseil Municipal a été appelé à prendre. Je pense que nous sommes, ce soir, loin du compte.

En effet, de plus, ce rapport, qui pêche par ses omissions, comporte aussi ou révèle des contradictions et incohérences que je vais maintenant souligner. Vous annoncez et proposez des baisses de subvention d'investissement à hauteur de 1,2 M€ pour cause de report de travaux, mais il y a globalement une hausse de ceux-ci. Si on vous comprend bien, la crise n'empêche que les travaux subventionnés mais n'entrave pas les autres. Vous nous proposez encore, madame Fourcade, de diminuer de 30 000 € les crédits de l'article 21578. Petit problème, au BP, il n'y a que 17 000 € d'inscrits sur cette ligne-là. Expliquez-nous aussi comment retrouver dans le document budgétaire le montant de 1 754 560 € de dépenses indiqué dans votre rapport au titre des dépenses d'investissement. Je vous signale également que les immobilisations incorporelles sont appelées à diminuer dans le document budgétaire de 139 000 € sur 193 000 € et non de 19 K€. Il est bien difficile d'identifier les dépenses d'équipement de 54 K€ que le rapport mentionne.

Vous prétendez que la souscription d'emprunt de 1,7 M€ est justifiée par un déficit des exercices antérieurs. C'est poussé un peu loin l'art de la défausse. Le cycle budgétaire est annuel. Les comptes sont clôturés chaque année par le compte administratif. Ce montant résulte de vos choix et non du passé.

D'ailleurs, à propos d'endettement, vous voulez rassurer en annonçant que notre capacité de désendettement ne passerait que de 8 à 10 ans et serait donc naturellement supportable. Je ne sais pas d'où vous sortez ce résultat. L'encours de la dette à la fin de l'année devrait être de 27,7 M€. La capacité d'autofinancement, si vous avez raison en annonçant 10 ans de capacité de désendettement, devrait être d'environ 2,8 M€, c'est-à-dire le 1/10^e. Ce n'est pas compliqué, c'est dix fois plus. Mais le montant de la capacité d'autofinancement qui figure dans votre document budgétaire, à la page 10, est de 1,3 M€. En appliquant le ratio entre 27,7 M€ et 1,3 M€, je ne trouve pas 10 ans, mais 21 ans. Pour le coup, cela constituerait une cote d'alerte énorme.

Avant de voter, le Conseil devrait être alimenté des informations indispensables à une compréhension totale de ces modifications budgétaires. Cela étant, ce déficit de transparence et de rigueur n'empêche pas de discerner une logique globale de ce budget supplémentaire. Nous vous avons laissé un excédent de 2,8 M€ que nous avons affecté lors de la précédente délibération. La crise sanitaire coûterait, d'après les chiffres que vous nous donnez, 1 M€. Le besoin de financement de vos investissements est de 1,7 M€. 2,7 M€ de dépenses : faut-il un dessin ? Le solde de notre bonne gestion permettait d'autofinancer l'intégralité de ces dépenses, sans laisser filer l'endettement. Cet endettement supplémentaire, il va falloir le rembourser, madame Fourcade : 122 000 € par an à trouver dans les budgets ultérieurs. Comment comprendre cette incapacité à dégager l'autofinancement quand M. Raymond, le 13 juillet, lors de la discussion sur le bouclier communal, parlait d'« économies substantielles plus importantes que la gratuité du stationnement » et affirmait l'existence de larges marges de manœuvre ?

En conservant l'intégralité de notre excédent en fonctionnement, sans rien prélever pour financer les investissements, vous pratiquez une forme de cavalerie qui revient, en fait, financièrement et sinon budgétairement, à financer le fonctionnement par la dette. Ces choix budgétaires mettent en péril les finances communales. Serez-vous en mesure ce soir, madame Fourcade, de démontrer que je n'aurai pas raison ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Mesdames et messieurs, chers collègues, je remercie beaucoup M. Banbuck de nous donner une leçon de ses longs mois d'études du budget qu'il a pu faire auparavant. Effectivement, je crois qu'il n'y a rien qui doit vous échapper. On pourra peut-être se retrouver tous les deux. Mais, ce soir, si on doit éplucher le chapitre 011, cela va prendre du temps.

J'ai sous les yeux quelques chiffres évidemment. Par exemple, les dépenses générées par la crise sanitaire de 1 285 433 € représentent une très grosse dépense. En effet, avec les moins et les plus, en fonction des recettes qui n'ont pas été recouvrées, on arrive à un total de 1 318 067 €.

Ce que je souhaite rappeler quand même, monsieur Banbuck, de façon générale, c'est qu'à la section d'investissement, il y a quand même un déficit de 1,5 M€ environ, plus une perte de recettes assez importante. Pour ne pas entamer la capacité financière de la Ville, nous avons été obligés de faire cet emprunt de 1,7 M€. Nous avons été obligés de compenser ce déficit. Sinon, nous étions complètement en incapacité de répondre aux besoins des Kremlinois. Cela va tout à fait à l'encontre de ce que vous dites. Nous ne mettons en aucune façon en danger les capacités financières de la Ville. Là, c'est quelque chose qui vous appartient complètement. Il faut quand même comprendre que l'on a dû faire une régulation de crédit à la fois pour la gestion de la crise et pour une situation enfin gérée comme l'hôtel Le Diplomate. De même, nous avons dû accompagner KBH et nous allons faire une étude sur les conditions du dossier de fusion. Nous menons un audit financier. Nous avons quand même lancé beaucoup de choses. Ce n'est pas rien, par rapport à ce que vous avez fait auparavant.

C'est ce que je dirais d'une façon peut-être pas assez concrète pour vous. Ce n'est peut-être pas les réponses que vous attendiez, mais nous n'allons pas y passer des années puisque vous comprenez parfaitement le budget et que vous avez su si bien le décortiquer, ce dont je vous remercie, monsieur Banbuck.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je voudrais dire deux choses. Les deux interventions, de M. Delannoy et de M. Banbuck, s'entrechoquent en réalité. D'un côté, on nous donne des leçons de bonne gestion. Mais que n'avez-vous fait en n'affectant pas le résultat du compte administratif 2019 lorsque vous avez fait approuver le compte administratif ? Nous nous sommes retrouvés devant une situation nécessitant de prendre des décisions — je le dis à M. Banbuck — concernant la gestion antérieure. Il s'agit de modifier un budget que je n'ai pas voté. J'ai même voté contre. Nous y intégrons des éléments de bonne gestion en cassant la logique qui consistait à laisser des crédits, peut-être, oui, de quelques dizaines, centaines ou milliers d'euros, ce qui se traduisait par des restes à réaliser importants. Nous avons fait le choix de limiter le recours aux restes à réaliser, c'est-à-dire ce qui est engagé sur un exercice et qui se trouve payé sur l'exercice suivant, pour qu'il y ait précisément de la rigueur et de la transparence.

Par ailleurs, il y a un déficit d'investissement. Cela résulte des choix qui ont été ceux de l'ancienne équipe municipale. Il est logique que l'on ne demande pas aux successeurs de supporter, en mobilisant l'épargne, l'excédent de façon excessive. Il est logique de mobiliser un emprunt supplémentaire pour répondre au déficit de l'investissement.

Je précise d'ailleurs que l'annuité de la dette pour l'année 2020 est de 3,4 M€. Elle comprend 2,8 M€ en capital, 650 000 € en intérêts, soit un montant total de 3,475 M€ (j'arrondis). En termes de ratio (critère de gestion bonne ou mauvaise), le système d'alerte sur le niveau d'emprunt se situe à 12 années pour rembourser le stock de la dette. Nous passons de 8,4 à 10 ans. Nous nous situons en deçà. Nous sommes dans une situation maîtrisée.

On peut entrer dans les aspects concernant les modifications. Les modifications que nous intégrons dans le budget 2020 sont limitées à une actualisation en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement pour ce qui nous semble nécessaire pour terminer l'année. Cela résulte d'une limitation de mesures nouvelles. Quand je dis que les propos entre M. Banbuck et M. Delannoy peuvent s'entrechoquer, c'est le reproche que cela ne va pas assez loin en termes de mesures, que c'est un budget supplémentaire insuffisant et qu'il aurait fallu une réorientation beaucoup plus forte. Nous n'avons pas fait ce choix. Nous ferons ce choix dans le cadre de la décision budgétaire 2021 et de l'adoption du budget supplémentaire.

Oui, il y a des petites sommes, mais qui ne procèdent pas de nous. « Fabrication de masques maison » : dépenses d'investissement, 30 528 €, avec l'achat même d'une presse et l'appel à des bénévoles. Ce n'était pas inscrit au budget. Nous l'avons donc inscrit parce qu'il faut bien imputer la dépense faite par nos prédécesseurs. Ces 30 528 € sont donc inscrits au chapitre 011, par exemple.

Évidemment, il y a des travaux qui n'étaient pas prévus. Ce n'est pas très important, mais il faut bien faire ces travaux, comme l'égavage au cimetière. Des gens se plaignent : « Comment se fait-il que, cette année, il n'y ait pas d'égavage ? » On regarde le budget. Il n'y a pas de somme inscrite. Nous faisons donc un niveau d'égavage conforme à l'exercice antérieur, ce qui permet de répondre à une préoccupation qui est apparue et qui n'avait pourtant pas été inscrite.

Il y a aussi tout ce qui concerne la crise sanitaire, avec les dépenses supplémentaires qui se chiffrent à 990 000 € en fonctionnement et en investissement. Je précise d'ailleurs que nous avons commandé 80 000 nouveaux masques, fabriqués en France, à un prix très attractif, afin d'organiser en novembre une distribution à chaque foyer, comme

précédemment, et un retrait en Mairie. Le masque hors taxes, fabriqué dans les Hauts-de-France, reviendra, me semble-t-il, à 77 centimes.

Cela fait partie de quelques éléments que je voulais donner. C'est vrai que nous ne voulons pas aller sur un exercice budgétaire de 2020 qui réoriente et prenne des décisions alors qu'une décision inscrite à notre demande pour un audit — dont vous avez dit, monsieur Delannoy, que le montant de 40 000 € était peut-être un peu juste — va nous permettre d'avoir les éléments au cours de l'exercice 2021 dans le but de bâtir des scénarios de fonctionnement et d'investissement pluriannuels. Cela permettra de revisiter l'ensemble des politiques publiques, notamment ce que l'on peut percevoir en termes de subventions pour financer les projets d'investissement que nous aurons, mais aussi pour financer des dépenses de fonctionnement en sollicitant peut-être des partenaires que nous n'avons pas suffisamment sollicités dans le passé. Voilà les éléments que je pouvais ajouter en complément de ce qui a été indiqué par Catherine Fourcade pour ce budget supplémentaire modifié.

Enfin, un dernier élément. Le débat revient souvent sur la forme. On ne peut pas dire que vous n'avez pas les éléments et qu'il n'y aurait pas de transparence et de rigueur. Je l'ai dit sur les restes à réaliser : c'est une mesure de rigueur de gestion. Vous le constaterez sur le CA 2020. C'est là que nous constaterons ce qui restait à réaliser. Concernant la transparence, vous avez reçu un document budgétaire, éléments donnés par l'Adjointe aux Finances. Vous disposez du document qui vous donne l'ensemble des évolutions au niveau du budget.

Je vous propose de passer au vote en vous proposant, sauf avis contraire, un vote global.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Monsieur le Maire, je voudrais faire une explication de vote. Je ne suis pas convaincu par vos arguments. Je persiste à dire qu'il y a une forme d'opacité et d'incohérence dans vos propositions. Ces choix budgétaires, notamment l'absence de prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, sont dangereux et mettent en péril nos équilibres financiers fondamentaux. Nous nous apprêtons naturellement à voter contre, si vous persistez à soumettre au vote, monsieur le Maire, ce budget supplémentaire qui est en réalité illégal. Il est illégal parce que le financement de la section d'investissement n'est pas assuré. J'invite les collègues à se reporter à la page 84 du budget où se trouve la comparaison entre les dépenses à couvrir par des ressources propres et les ressources propres disponibles. Vous verrez qu'il y a un solde négatif de 250 000 €. C'est totalement interdit. Vous financez l'emprunt par du nouvel emprunt. Cette décision est évidemment illégale. Si vous persistez à la mettre au vote, ce sera un vote contre « plus plus ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Votre explication de vote est enregistrée. Elle ne change pas la volonté de présenter ce projet de budget supplémentaire au vote.

Monsieur Delannoy, est-ce une explication de vote ?

Enguerrand DELANNOY (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Non. Je l'ai déjà donnée. Je voudrais savoir si vous ne mettez au vote que le budget supplémentaire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Oui, bien sûr. Il est possible de faire une décomposition sur les votes en matière budgétaire. Je propose un vote global, sauf si des élus demandent des votes disjoints.

Enguerrand DELANNOY (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je voudrais seulement m'exprimer sur la question de l'audit, si vous mettez les deux en même temps.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non. Il y a une autre délibération concernant l'audit. En l'occurrence, nous votons pour le budget supplémentaire, le document budgétaire supplémentaire. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET,

Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 11 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le projet de budget supplémentaire est adopté. Nous passons à l'examen du rapport n° 112.

N° 2020-112. LANCEMENT D'UN AUDIT FINANCIER ET DE GESTION

Jean-Luc LAURENT, Maire

Catherine Fourcade en a parlé. Nous l'avons explicité en commission municipale. Nous considérons qu'il faut lancer un audit sur la gestion et les moyens financiers communaux pour déterminer les marges de manœuvre de la collectivité pour les prochaines années du mandat.

Cette analyse sera réalisée autour de plusieurs priorités. Il s'agit d'abord de mettre en lumière les voies d'optimisation des modes de financement de nos projets, dans un contexte de suppression de la taxe d'habitation et de Covid-19. Cela pose la question des compensations financières attendues de l'État. Cela permettra aussi de déterminer les capacités d'investissement et de recherche de financements supplémentaires pour la période 2020-2026.

Par ailleurs, il s'agit d'éclairer les relations financières entre l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre, la Métropole du Grand Paris et la commune du Kremlin-Bicêtre, y compris dans les logiques de Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) et de taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères qui est appelée à évoluer au travers d'une convergence et qui vient d'ailleurs d'être votée par le Territoire lors de sa dernière réunion, mardi dernier.

Il s'agira aussi d'analyser les dépenses liées aux ressources humaines dans la perspective de la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble du personnel. Il n'a pas été mis en place au Kremlin-Bicêtre. Il est temps de le mettre en place. L'audit nous permettra d'avoir une vision prospective dans ce domaine.

Voilà les éléments qui seront au cœur de cet audit que je vous propose de lancer en ayant évidemment en tête les propos de M. Delannoy en Commission qui suggérerait que l'on investisse peut-être des choses supplémentaires. Dans ce domaine, au regard de l'appel d'offres que nous allons faire, nous n'excluons pas de déterminer un complément au-delà des points que j'ai évoqués et qui sont mentionnés dans le rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mes chers collègues, comme je vous le disais lundi soir, je vous suggérais d'avoir un peu plus d'ambitions pour cet audit. En effet, tant qu'à faire un audit, autant couvrir l'ensemble des politiques publiques de la municipalité, que ce soit au plan organisationnel, comptable ou financier. Vous prenez en main une municipalité avec du personnel et des politiques publiques. Quand on arrive en responsabilité, il y a forcément des points que l'on ne connaissait pas. Il y a énormément de choses à revoir. La Chambre Régionale des Comptes s'est déjà exprimée sur le sujet à maintes reprises. C'est la raison pour laquelle, monsieur le Maire et chers collègues, je vous invitais à plus d'ambitions en matière d'audit. Je pense que, même pour vous, d'ailleurs, vous me saurez gré, si vous suivez ce conseil, d'avoir été plus ambitieux sur ce sujet quand vous vous apercevrez que l'audit et les conseils qui auront été prodigués vous permettent de faire des économies substantielles, de réorganiser de manière plus efficace les services de la Mairie pour que le service public, dont vous avez la charge auprès de nos concitoyens, soit de meilleure qualité et plus efficace.

J'entendais votre argument qui consistait à dire que cela coûterait plus cher. Peut-être. Mais le jeu en vaut la chandelle et vous pourrez tirer bénéfice pendant les années de votre mandat des quelques milliers d'euros qui peuvent effectivement, je vous le concède bien volontiers, être dépensés de manière supplémentaire pour cet audit élargi.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oidi BELAÏNOUSSI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

J'ai un petit problème de sémantique. On parle d'audit et d'audit élargi. Pour moi, auditer, c'est faire un état des lieux, un constat, prendre de la hauteur pour mieux voir, mieux décider. Auditer, c'est suggérer des axes d'amélioration, ou non. Un audit est un processus d'analyse qui peut s'avérer long, fastidieux et qui peut ne mener à rien, si ce n'est à avoir un rapport qui se paiera en nombre de pages fournies. Le travail de l'auditeur consiste donc à rédiger un rapport et ce document déterminera ce qui, à ses yeux — je dis bien « à ses yeux » —, va ou ne va pas. Monsieur le Maire, ce qui est décrit dans la délibération s'approche davantage du besoin d'un outil d'aide à la décision et à l'élaboration budgétaire que d'un audit. Si c'est d'un audit dont on parle, pourquoi ne pas réaliser d'abord un audit interne, avec nos ressources municipales et, par conséquent, faire d'une pierre deux coups en permettant ainsi aux nouveaux directeurs de s'acculturer à la vie kremlinoise et de monter en compétence tout en apportant une vision nouvelle, pertinente et sincère ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

Cela amène deux réponses. La première est que, depuis que la Commission s'est tenue, sur votre suggestion et votre invitation à avoir plus d'ambitions en matière d'audit, je confirme que nous n'excluons pas d'élargir un peu les choses. Nous verrons ce qu'il en est en fonction de la consultation qui sera réalisée. Je vous ai donné les éléments importants, mais, pour nous, il est important qu'il y ait un audit sur les capacités financières, en vue, par exemple, d'optimisations des procédures de commandes publiques. Faudra-t-il aller au-delà de ce qui est mentionné et qui intègre les ressources humaines avec la mise en place du RIFSEEP ?

Je voudrais dire aussi qu'il ne s'agit pas d'une évaluation de politique publique. Un audit est fait par un organisme extérieur. Cela permet d'avoir un regard extérieur, ce qui est d'autant plus important, chers collègues. J'entends votre remarque. Mais savez-vous qu'aujourd'hui, il n'y a pas de directeur des Finances ? Même si nous voulions le faire en interne, nous ne le pourrions pas parce que le responsable, directeur des Finances de la Ville, a fait valoir sa mutation non pas l'été dernier, mais celui d'avant, pour être candidat aux élections dans une commune. Il fallait qu'il soit parti six mois avant le scrutin de mars. À ce stade, nous n'avons plus de directeur des Finances. Il faudra donc que l'on recrute, évidemment. Je suis attaché aux logiques d'audit et d'évaluation de politique publique. À Grand Orly-Seine-Bièvre, je viens de participer, avec des auditeurs et des évaluateurs, à deux chantiers qui ont été faits à l'extérieur des services directement opérationnels par un cabinet extérieur et une mission interne sur l'évaluation de politique publique sur deux secteurs particulièrement en matière culturelle, par exemple.

Un audit n'est pas une évaluation. Ce n'est pas la même chose. En l'occurrence, nous lançons un audit pour voir ce qui va et ce qui ne va pas, nos atouts et nos faiblesses. Ce sera évidemment mis en place en lien avec la Commission des Finances quand elle aura été créée pour travailler dans ce domaine.

Je ne connais pas non plus les modalités. Sans le vote du budget et de cette délibération, nous n'avons en effet pas encore pris de contact pour lancer une commande publique et, donc, une consultation. Ce sera fait prochainement.

Sur la base de ces éléments, je vous propose de voter ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons à l'examen du rapport n° 113.

N° 2020-113. RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE SUITE AU VIRUS SARS-COV-2 ETENDUE A L'ENSEMBLE DES AGENTS DE LA COMMUNE MOBILISES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport me permet de vous dire que, le 2 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'époque de mon prédécesseur, a délibéré en faveur de l'attribution d'une prime exceptionnelle à l'attention des agents de la collectivité. Cette prime avait été adoptée à l'unanimité à l'époque, même s'il y avait eu des questions.

Plus de 400 agents de la ville ont bénéficié d'une prime d'un montant entre 100 et 1 000 euros pour les agents les plus impliqués. Seuls ont bénéficié de cette prime les agents titulaires de la fonction publique territoriale et les agents contractuels. La prime a été naturellement versée dès juin 2020.

Pourtant, des agents au statut de vacataire ont fait preuve de dévouement et d'un engagement sans faille au moment de la crise du Covid, notamment dans la période de confinement pendant laquelle ils ont assuré l'encadrement des enfants des personnels soignants. Ces enfants étaient notamment accueillis à l'école Charles-Péguy et à l'école Suzanne-Buisson. Vous vous rappelez qu'il y avait des écoles en fonctionnement pour les enfants des personnels soignants. Des personnels vacataires ont ainsi encadré les enfants sur le temps périscolaire, en accompagnement des enseignants.

En raison des grands principes qui doivent caractériser notre engagement au service de l'action publique, de l'égalité de traitement entre les agents mobilisés pour faire face à la crise sanitaire, je vous propose d'attribuer une prime aux agents vacataires mobilisés pendant la période de confinement aux côtés des agents statutaires et contractuels. Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'examen du rapport n° 114.

N° 2020-114. NOUVELLE DENOMINATION DU SQUARE WALT-DISNEY EN SQUARE JOSETTE-ET-MAURICE-AUDIN

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le 17 octobre 1961, à Paris, une sanglante répression frappait une manifestation pacifique pour l'indépendance de l'Algérie. Boycottant le couvre-feu qui leur interdisait toute sortie le soir, des Algériens convergent vers Paris. Une répression de la manifestation s'ensuit de façon sanglante. Le nombre exact de morts n'est toujours pas précisément établi aujourd'hui.

La date du 17 octobre ne figure évidemment pas dans le calendrier des cérémonies officielles. Pourtant, le 17 octobre 2001, le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, a inauguré sur le pont Saint-Michel une plaque commémorative dédiée « à la mémoire des nombreux Algériens tués lors de la sanglante répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 ». Le 17 octobre 2012, le président de la République François Hollande a fait une déclaration au terme de laquelle il a indiqué que « la République reconnaît avec lucidité ces faits ». Dans plusieurs villes voisines du Kremlin-Bicêtre, un hommage est organisé le 17 octobre à la mémoire des victimes de la sanglante répression du 17 octobre 1961. Je précise que le président de la République, Emmanuel Macron, a également reconnu la responsabilité de l'État au travers de certains hauts fonctionnaires et d'agents des forces de police dans cette répression sanglante.

Puisque nous allons faire un hommage au Kremlin-Bicêtre samedi prochain, nous proposons de changer la dénomination du square Walt-Disney. Au nom de la municipalité, je vous propose de donner une nouvelle dénomination de ce square qui deviendrait square Josette-et-Maurice-Audin.

Josette et Maurice Audin sont des militants qui ont épousé la cause de l'indépendance de l'Algérie. Je veux parler tout particulièrement de Maurice Audin, que vous connaissez sans doute. Né en 1932, mort en 1957, Maurice Audin était un jeune mathématicien, professeur assistant à l'Université d'Alger et militant communiste. Il a pris part aux manifestations et rassemblements en faveur de l'indépendance dans un contexte où le conflit et la répression se durcissaient.

Le 11 juin 1957, il a été arrêté à son domicile. Son corps n'a jamais été retrouvé. Sa femme, Josette, a pris la tête d'un combat pour la vérité et la reconnaissance de l'assassinat de son mari. La première étape de la reconnaissance a été l'œuvre de Robert Badinter qui, en 1983, signe un arrêté actant le versement d'une indemnité à la Mme Audin, veuve. Cette demande avait été formulée dès 1968 et n'avait pas reçu de réponse favorable. La même année, Josette Audin est également décorée chevalière de la Légion d'honneur.

En 2012, François Hollande a souligné dans un communiqué « l'importance de la vérité sur la colonisation, la guerre et les mémoires blessées ». Il a annoncé que Josette Audin allait recevoir du ministre de la Défense toutes les archives sur la disparition de son mari. Les témoignages et documents de ces archives attestent que Maurice Audin est mort en détention et donc qu'il ne s'est pas évadé, contrairement à ce qui avait été dit à son épouse quelques semaines après son arrestation. En 2018, le président de la République Emmanuel Macron reconnaît formellement, en présence de Josette Audin et de sa famille, que l'État est responsable de la disparition du militant communiste et anticolonialiste.

Après avoir rendu hommage, mes chers collègues, à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie en organisant chaque année le 19 mars une cérémonie, puis en dénommant une rue du 19-mars-1962, la Ville du Kremlin-Bicêtre entend, avec cette nouvelle dénomination du square Josette-et-Maurice-Audin et l'organisation d'un hommage à la mémoire des victimes de la manifestation du 17 octobre 1961, participer au travail de mémoire sur la colonisation et la guerre d'Algérie pour promouvoir la compréhension entre les peuples français et algériens, entre la France et l'Algérie.

C'est pourquoi il vous est proposé de dénommer le square Walt-Disney en square Josette-et-Maurice-Audin.

Quand le rapport vous a été envoyé, nous n'avions pas reçu l'accord de la famille. Je vous précise que la fille et le fils de Josette et Maurice Audin nous ont écrit tous les deux pour donner leur accord et pour nous remercier de cette proposition qui est faite au Conseil Municipal. Étant donné la période dans laquelle nous sommes et de leur indisponibilité, si vous en êtes d'accord, le nom sera changé de façon effective lors d'une cérémonie un peu plus tard que le 17 octobre, en présence des enfants de Josette et Maurice Audin.

Voilà pour ce rapport que je vous propose d'adopter. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Enguerrand DELANNOY (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je ne sais pas si c'est la messe de ce matin, mais il me semble que vous êtes devenu un aficionado des baptêmes. Après le baptême de l'école Mohamed-Megrez, voilà le baptême de la place Walt-Disney. Plus sérieusement, monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes en désaccord assez net avec le changement de dénomination de cette place tant pour des raisons de forme que pour des raisons de fond.

Sur les raisons de forme, s'agissant d'un lieu public du Kremlin-Bicêtre, nous aurions estimé de bonne politique que le travail de nouvelles dénominations soit plus collectif. Vous auriez même pu demander aux oppositions, aux membres de votre Conseil Municipal — pour la majorité, cela a peut-être été fait —, des suggestions ou des propositions à partir du moment où vous souhaitiez renommer ce square Walt-Disney. Si je pousse même la logique plus loin, cela pourrait tout à fait même faire l'objet d'un référendum municipal. Après tout, la dénomination dans lequel les uns et les autres déambulent est aussi quelque chose dont les Kremlinois peuvent se saisir. Ce sont les sujets de forme.

Sur les sujets de fond, j'ai bien écouté ce que vous nous avez dit. Je me demande pourquoi eux, pourquoi au Kremlin-Bicêtre, pourquoi cette période de l'histoire. Pourquoi eux ? Josette et Maurice Audin sont des gens parfaitement respectables et estimables qui ont vécu les travers et les drames de l'histoire. Naturellement, ma question ne porte pas sur les personnes éminemment respectables. Je comprends la douleur de la famille et les difficultés qu'elle a traversées à la suite de la mort brutale de Maurice Audin. Mais je m'interroge encore une fois sur le bienfondé de les choisir eux et pas d'autres. S'il fallait que ce soit des communistes pour je ne sais quelle raison, d'autres communistes pouvaient être célébrés, comme Rol-Tanguy qui a eu aussi un rôle exceptionnel dans la Résistance. Au moment où les derniers survivants des camps de concentration meurent, étant donné leur âge, commémorer cette horreur qu'a été la Shoah me semble être, du point de vue historique, un événement au moins aussi important que celui qu'a subi le couple Audin. Tout en reconnaissant bien le drame de ce couple et les circonstances très particulières dans lesquelles tout cela s'est déroulé, j'ajoute que je ne suis pas un farouche partisan de la victimisation et de l'autoflagellation. La guerre d'Algérie, comme toute guerre, a été un drame humain, un drame qui s'est joué entre la France et l'Algérie. Cela a duré des années. Il a été difficile d'en sortir autrement que par le talent du chef de l'État à l'époque. Mais, si on veut donner une portée

symbolique à la dénomination d'une place, ce n'est pas le premier événement auquel je penserai pour donner une perspective historique à une place.

Il me semble d'ailleurs que, si on veut faire aimer la France à nos enfants — puisqu'ici, autour de cette table, nous ne travaillons que pour les générations futures, l'engagement politique n'étant pas pour soi mais pour les générations futures —, si on veut faire aimer notre pays aux générations futures, il faut leur donner à admirer et à connaître des figures plus simples d'accès que ce couple et de nature à répondre à cette attente qu'ils peuvent avoir de figures éminemment symboliques. Typiquement, puisqu'il y a beaucoup d'enfants dans un square, on aurait pu l'appeler square La Fontaine. Les *Fables* de La Fontaine me semblent être une morale républicaine parfaite qu'il est de bon ton de transmettre à nos enfants. Cela aurait pu être une idée que je vous soumets. On aurait pu suggérer d'autres périodes glorieuses de l'histoire qui ont inscrit la France dans une dynamique.

Comme vous le voyez, nous sommes circonspects sur cette dénomination pour les raisons de forme et de fond que j'ai évoquées. Finalement, la réflexion venant, j'ai une proposition à vous faire. Je comprends que les précédentes suggestions ne vous agréent pas. Je l'entends bien volontiers. En revanche, une suggestion pourrait recueillir l'assentiment de cette assemblée et de vous, monsieur le Maire. Après tout, c'est ce que vous avez fait en proposant de renommer l'école Benoît-Malon. Pour inscrire dans l'histoire et la mémoire collective des personnes du Kremlin-Bicêtre qui ont marqué de leur présence, de leur engagement social, politique au service du Kremlin-Bicêtre, je vous propose tout simplement de renommer cette place et ce square Walt-Disney en square Colette-Khabbaz.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, faire aimer la France à nos enfants, à tous nos enfants, c'est bien notre souci, monsieur Delannoy. Ne doutez pas que nous le partagions. Il me semble que Jean de La Fontaine ne souffre pas d'un déficit de reconnaissance. J'ajoute même qu'il est au programme du baccalauréat cette année. Les enfants de France ont donc l'occasion de bénéficier de ce que cet écrivain a apporté à notre mémoire collective.

Pour ce qui est du communiste Rol-Tanguy, c'est une suggestion intéressante. Ce n'est pas celle qui nous occupe ce soir. Le travail de mémoire doit être fait. Je suis toujours étonnée que, lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la mémoire collective, on vienne nous parler de flagellation. Concernant la mémoire collective, la mémoire de ce pays que nous transmettons à nos enfants, nous devons regarder en face tous les épisodes de notre histoire, même les plus douloureux, même les plus honteux. C'est justement de ne pas les regarder qui fait que l'on peine dans nos transmissions et que l'on peine à faire aimer la France à tous les enfants. Il me semble et il nous a semblé que nous ne pouvons sortir collectivement que grandis par ce choix et par ce travail de mémoire, et soudés davantage par cet exercice de lucidité, d'humilité et de reconnaissance des souffrances d'autrui. Le Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens s'associe avec émotion et avec solennité à cette renomination.

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, dénommer ce parc Josette-et-Maurice-Audin, deux symboles militants de l'Algérie indépendante, démontre que la Ville du Kremlin-Bicêtre est engagée pour la liberté et l'égalité entre les peuples. En tant que Français d'origine algérienne, je voue un amour inconditionnel à ces deux pays pour leur culture et leur singularité. Dans quelques jours et pour la première fois au Kremlin-Bicêtre, nous commémorerons les tragiques événements du 17 octobre 1961 où plusieurs citoyens d'origine algérienne ont trouvé la mort à la suite de la répression sanglante ordonnée par le Préfet de Police de Paris. Aujourd'hui, Le Kremlin-Bicêtre devient une ville messagère de paix entre les rives fraternelles de la Méditerranée. Notre Groupe votera pour cette délibération.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Il ne doit pas y avoir de concurrence mémorielle. Faire aimer son pays, c'est avec toute son histoire et dans sa complexité. La guerre d'Algérie est un événement complexe, avec plusieurs guerres en une. La Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale ou la lutte contre les injustices du colonialisme ont rassemblé des gens de tous bords politiques. On a souvent vu des gaullistes et des communistes dans ces combats. La personne de Maurice Audin est une

figure intéressante. Cet homme avait une humanité et une complexité. J'espère que nous pourrons voir dans le square une représentation du pochoir qu'avait fait Ernest Pignon-Ernest dans les rues d'Alger il y a quinze ou vingt ans. Il était allé apposer cette image de Maurice Audin sur les différents lieux où celui-ci avait vécu, enseigné et travaillé. Il avait eu l'émotion de croiser beaucoup de vieux Algérois qui se souvenaient l'avoir connu et rencontré.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la voirie, à l'assainissement, au stationnement, à la propreté, aux parcs et jardins (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, vous avez rappelé le nom de Mohamed Megrez par rapport à l'école. M. Audin est décédé en 1957 à l'âge de 25 ans. M. Megrez est décédé à l'âge de 46 ans. Il avait quasiment le double en âge, c'est-à-dire une génération. Il faut comprendre ce qui s'est passé avec Maurice Audin. Il a créé une espèce d'élan de compréhension pour tous les Français qui ont une origine quelconque, mais surtout algérienne, voire maghrébine. Aujourd'hui, ces gens-là se sentent reconnus tous les jours. J'en fais partie. Je suis fier d'être français. Je suis fier que l'école Mohamed-Megrez ait été mise à son nom. Ce message qui est en train d'être émis par la majorité va être absorbé, mis dans la tête des enfants qui grandissent et qui veulent un espoir pour demain. Puisque vous avez parlé d'enfants, je vous dirais que l'ensemble de la majorité n'a pas peut-être travaillé, mais qu'elle a bel et bien travaillé ensemble pour ce parc. Il n'y a pas de peut-être chez nous. Nous travaillons tous ensemble dans la majorité. Il n'y a pas une seule personne. C'est collégial.

Les enfants avancent et ont compris le message. Ce message représente la fraternité, l'égalité et la liberté pour tous. On ne peut plus avoir deux poids, deux mesures. Nous sommes tous français, avec des origines diverses, qu'on le veuille ou non. En tant que Kremlinois âgé de 47 ans, je comprends les Kremlinois. Et ce parc, ce petit jardin, qui va porter le nom d'Audin va rassembler et unir ces populations pour qu'elles se sentent encore plus françaises qu'hier. L'avenir, c'est les enfants qui le préparent, mais c'est nous qui mettons les liants pour que cela fonctionne mieux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je suis un peu peiné, monsieur Delannoy, surtout que nous étions à une cérémonie ce matin, que vous mêliez dans ce débat le nom de Colette Khabbaz sous forme d'une contre-proposition. Je dirais qu'elle ne mérite pas cela. Elle qui avait des convictions fortes ne mérite pas de se trouver au milieu d'une joute politique et ce, pour une raison très simple. Vous savez d'où elle venait. Elle venait du Liban. Vous savez combien pour elle la tolérance et le respect des autres étaient des éléments importants. C'était quelqu'un de très humaniste.

Je voudrais vraiment dire que je sais d'expérience, pour en parler avec des anciens combattants d'Algérie ou d'Afrique du Nord, appelés du contingent envoyés à Alger et en Algérie pour des opérations de maintien de l'ordre, combien certains d'entre eux vivent encore avec des plaies béantes dans leur esprit et dans leur conscience après ce qu'ils y ont vécu. Algériens et Français, alors que nous sommes éloignés juste par les deux rives de la Méditerranée, nous savons que nous avons un avenir commun, fondé sur le respect, la coopération et l'indépendance de nos pays. Nous avons à bâtir un avenir qui nous engage parce que la France est pour beaucoup tournée vers la Méditerranée.

Je ressens ces blessures et je recherche toujours le moyen de dépasser tout cela. J'ai toujours milité pour la reconnaissance de la guerre d'Algérie, afin que l'on sorte de cette mascarade et de ce mensonge selon lequel il s'agissait d'une opération de maintien de l'ordre. On a écrit les noms des citoyens du Kremlin-Bicêtre qui sont morts en Algérie sur le péristyle à la Mairie. Je sais combien les plaies sont encore ouvertes. La guerre d'Algérie n'a été reconnue officiellement comme guerre qu'en décembre 2012 par le vote d'une loi. Je suis fier d'y avoir participé. Aujourd'hui, il faut aussi savoir faire travail de mémoire en regardant la mémoire et les mémoires sans tomber dans la victimisation, mais en posant les choses, en aidant à la compréhension, en aidant à ce travail de mémoire et de reconnaissance.

Quel beau symbole que de vous proposer de changer le nom de Walt Disney, peu Kremlinois, dont certaines prises de position méritent d'être examinées avec courage, comme des propos qui flirtaient avec l'antisémitisme, voire avec des idéologies qui ont conduit à la Seconde Guerre mondiale. Je suis content que l'on puisse faire ce changement parce que le square Josette-et-Maurice Audin, si vous l'adoptez, sera le lieu qui va rassembler des gens qui se sont battus comme Français pour une Algérie indépendante, pour la fin de la colonisation et pour les victimes algériennes de la répression sanglante du 17 octobre 1961. C'est faire œuvre utile dans ce domaine et travail de mémoire que de donner à voir aux générations montantes qu'il y a de la place pour la paix, la fraternité et la construction d'un avenir qui nous débarrasse des conflits que nous avons pu connaître auparavant, aussi douloureuses que soient la guerre d'Algérie et la colonisation pour le peuple français. Je vous propose de délibérer sur la proposition que je vous ai présentée et qui a été concertée au sein de l'équipe municipale, mais pas plus qu'à la Commission quand nous vous avons présenté le fruit de nos réflexions. Je vous propose de mettre aux voix cette dénomination.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à l'examen du rapport n° 115.

N° 2020-115. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE JEANNE-D'ARC – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2019-088 DU 28/11/2019
--

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

La Préfecture du Val-de-Marne nous demande de procéder à une nouvelle délibération à la suite de celle du 28 novembre 2019 concernant la convention de fonctionnement avec l'OGEC de Jeanne d'Arc pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Cette convention fixe la participation à 933 € par élève scolarisé en école élémentaire et en école maternelle. Pour information, cette année, il y a 120 élèves en élémentaire et 49 élèves en maternelle.

Il y a quelques jours, nous avons reçu la directrice pour l'informer que nous représenterons cette délibération au Conseil Municipal. Je vous demande de bien vouloir l'approuver.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Évidemment, nous sommes très favorables à cette délibération. Nous l'aurions été aussi il y a dix mois lors du Conseil Municipal du 28 novembre alors que, me semble-t-il, certains d'entre vous s'étaient abstenus à ce moment-là. Mais peu importe.

Nous parlons de l'école privée Jeanne-d'Arc, établissement qui a une excellente réputation dans notre ville. Les parents d'élèves sont globalement très satisfaits de l'enseignement qui y est prodigué et de l'ambiance générale. Cet établissement privé n'est pas élitiste, à la différence de nombreux établissements privés. Il accueille des enfants de tous les milieux sociaux pour des frais de scolarité relativement modiques. Chaque année, plus de 300 familles postulent pour 70 ou 80 places environ selon les années. C'est un établissement très attractif dans notre ville.

Vous proposez un montant forfaitaire de 933 € pour des enfants qui sont scolarisés en élémentaire ou en maternelle. C'est peut-être sur ce point que je serai en léger désaccord avec vous. Je considère qu'en règle générale, un enfant en école maternelle coûte plus cher qu'en école élémentaire. Je pense que nous pourrions peut-être étudier pour les prochaines années que ce forfait soit différent selon que l'enfant est scolarisé en maternelle ou en élémentaire.

Mais, au-delà de cette convention, nous nous interrogeons sur les raisons qui amènent davantage de familles kremlinoises à vouloir scolariser leurs enfants dans un établissement privé. Évidemment, beaucoup souhaitent aller à Jeanne-d'Arc pour des raisons de proximité que nous comprenons bien, mais nous retrouvons aussi beaucoup d'enfants kremlinois dans d'autres écoles privées de villes avoisinantes. Force est de constater que le recours à l'école privée n'est plus seulement l'apanage des classes moyennes, mais il touche aussi les classes populaires. Nous commençons à connaître les raisons de cet évitement scolaire. Les parents veulent une école plus apaisée, plus *secure* et, surtout, plus mixte socialement. Car ils savent que la mixité sociale favorise la réussite scolaire. Or, depuis 20 ans, nos écoles le sont de moins en moins. Je crois qu'il est nécessaire et urgent de revoir nos politiques publiques dans le domaine de l'aménagement du territoire et du logement pour favoriser une meilleure mixité sociale dans nos quartiers. Sinon, je crains que ce phénomène d'évitement ne s'accélère et ne s'amplifie dans notre ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je trouve assez singulier de dénoncer un phénomène en célébrant un des facteurs d'accroissement de ce phénomène lui-même. Effectivement, l'école privée refuse en France, me semble-t-il, 50 000 élèves par an, faute de places. Mais il faut voir que ces écoles privées sont financées essentiellement par de l'argent public. L'école privée n'est pas malheureuse en France. C'est un héritage historique.

Sur l'évitement de l'école publique, c'est une concurrence qui n'est pas forcément mauvaise. Cela motive l'école publique, mais on ne joue pas forcément à armes égales. Vous célébrez la mixité dans l'école privée. Non. L'école publique accueille tous les enfants de la République. Certes, il y a des écoles privées qui pratiquent la mixité, mais on trouve moins de mixité sociale et d'origines dans les écoles privées. C'est indéniable même si, fort heureusement, la plupart n'accueillent pas des élèves que d'une seule classe sociale ou d'une seule religion.

Ce qu'il faut donc souhaiter, c'est d'éviter l'évitement scolaire de l'école publique qui accroît donc une moindre mixité, ce que l'on peut déplorer effectivement. Je vous rejoins sur ce point. Il convient d'éviter aussi l'évitement par le déménagement et par l'habitat. Je ne vais pas citer *L'Archipel français*, mais c'est une tendance fâcheuse pour notre pays avec un modèle anglo-saxon qui se répandrait en France où chacun recherche l'entre-soi et a une appréhension, largement injustifiée, du mélange, de l'autre. L'autre n'est pas autre, il est notre semblable. On le croit différent et il ne l'est pas. Quand on vit avec lui, quand on est dans la même école, quand on est dans le même quartier, on s'en rend bien compte et, d'ailleurs, on n'y fait plus attention. C'est ce qu'il faut souhaiter pour tous nos enfants.

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pour répondre à ce débat, quand j'entends M. Ruggieri, je suis sidéré. Je suis vraiment sidéré. Il nous présente la dualité entre l'école privée et l'école publique. Cela reste et cela restera toujours un débat au sein de l'éducation. Quand vous parlez d'écoles plus apaisées, plus mixtes et plus *secure*, je pense que vous ne connaissez pas les écoles du Kremlin-Bicêtre. Les écoles du Kremlin-Bicêtre sont effectivement apaisées, mixtes et sécuritaires.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je voudrais rectifier une appréciation qui a été portée dans le rapport. On ne peut pas dire que c'est à la demande de la Préfecture que cette délibération est prise. S'il y a effectivement un échange de courriels de service à service, le document que vous avez joint en annexe à la délibération n'émane pas de l'autorité du contrôle de légalité.

Au surplus, je pense que ces cas de figure d'erreurs matérielles ont déjà leur procédure de traitement. Des parlementaires, de concert un sénateur et une députée, ont interrogé le ministre de l'Intérieur à ce sujet. Mme Zimmermann avait posé cette question en 2014. En 2015, le ministre a répondu qu'il y avait deux types d'erreurs matérielles. Pour l'erreur matérielle de type formelle, il donnait notamment l'exemple d'une erreur « commise à l'occasion de la transcription dans le registre des délibérations ». C'est exactement le cas d'espèce qui nous préoccupe aujourd'hui. Dans ce cas, le ministre dit qu'il n'y a pas de conséquence sur la légalité et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu d'inviter le Conseil Municipal à adopter une nouvelle délibération. D'ailleurs, la jurisprudence qui est citée par la Préfecture dans son courriel du 9 janvier porte sur les erreurs matérielles de fond. Nous considérons cette délibération comme totalement inutile et nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Non.

Je note pour le procès-verbal l'arrivée de Jean-François Delage. Le pouvoir qu'il m'avait confié n'a plus lieu d'être. Je lui souhaite la bienvenue.

22 heures 03 : arrivée de Jean-François DELAGE.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais, monsieur Banbuck, il ne faut pas tordre la réalité quand même. Depuis les lois de décentralisation, la Préfecture ne fait plus d'injonctions. Elle fait des recommandations aux maires. On a changé d'époque. Le courriel de « pref-collectivite-locales@val-de-marne.gouv.fr » nous rappelle manifestement que, sur l'erreur matérielle qui a été commise dans la transmission de la délibération de novembre 2019 à la Préfecture, il y a une fragilité. Il était donc indiqué, le 9 janvier 2020, qu'« il conviendrait alors de réunir à nouveau le Conseil Municipal et de procéder au vote d'une nouvelle délibération rectificative permettant ainsi de corriger la précédente délibération ». Ce n'est pas juste un problème de forme. Au lieu d'approuver un rapport avec la convention avec l'école privée Jeanne-d'Arc (école élémentaire et école maternelle), on s'est retrouvé avec une délibération qui approuvait une modification liée à la régularisation d'un déficit de régie d'avance pour une classe de mer. Rien à voir. Que la Préfecture mette en garde en janvier 2020, que le Maire n'en tienne pas compte et ne ressaisisse pas le Conseil Municipal, pourquoi pas ? Mais pourquoi le Maire n'a-t-il pas signé la convention à l'époque ? Cette convention est signée par les autres acteurs, sauf le Maire du Kremlin-Bicêtre. Cela nous oblige maintenant à délibérer. Il nous faut aussi rectifier et transmettre la demande de remboursement prévu par la loi au recteur. Je veux pointer cette difficulté.

Il s'est passé presque un an depuis l'observation du contrôle de légalité. Il y a cette observation avec cette recommandation et une convention qui n'a pas été signée. Je nous suggère plutôt de l'approuver à l'unanimité, d'autant qu'il y a eu mandatement, comme si la convention avait été signée. On est vraiment très fragiles. J'en ai informé l'école privée Jeanne-d'Arc. Il vaut mieux remettre les choses d'aplomb, comme nous l'a recommandé la Préfecture. Je souhaite que nous puissions nous rassembler sur ce vote pour remettre les choses d'aplomb, sans que cela donne lieu à polémiques entre nous. C'est ce qu'il me semble. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZoug, M. HASSIN, Mme BADOc, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRAncE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est approuvée. Nous passons à l'examen du rapport n° 116.

N° 2020-116. AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT DU KREMLIN-BICETRE
--

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, mesdames, messieurs, il s'agit d'un avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement du Kremlin-Bicêtre. La commune du Kremlin-Bicêtre et la société SOMAREP ont signé un contrat d'affermage pour une durée de sept ans, du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2020, par lequel la commune confie à la société SOMAREP l'exploitation des marchés forains situés sur la commune. Par avenant n° 2, le contrat de délégation de service public a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2020, par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2019.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a entraîné une crise économique et sociale qui n'a pas pu être anticipée. Celle-ci a eu un impact direct sur le fonctionnement des marchés forains et a entraîné en particulier une interruption du marché, par décision de l'État, en totalité entre le 24 mars et le 11 mai 2020, partiellement entre le 12 mai et le 4 juin 2020 (marché alimentaire uniquement). Depuis cette date, les contraintes sanitaires ont de plus considérablement réduit le nombre de forains et ont obligé le délégataire à mettre en place des

moyens supplémentaires pour assurer le respect des contraintes sanitaires. La société SOMAREP a donc été provisoirement empêchée d'exécuter le contrat en raison d'événements imprévisibles et extérieurs à la volonté des parties au contrat. Par ailleurs, la commune du Kremlin-Bicêtre n'a pas lancé la mise en œuvre de la procédure de renouvellement de la délégation de service public d'exploitation des marchés forains, adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2013. Il est à noter enfin que, depuis le 12 mai 2020, le délégataire est tenu d'appliquer des protocoles fixés par les autorités sanitaires qui ont pour effet de limiter le potentiel d'activité sur le marché et, dans le même temps, d'augmenter ses dépenses.

Pour ces trois motifs, il est proposé de prolonger le contrat de délégation de service public jusqu'au 30 septembre 2021.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, pour cette délibération, j'aimerais rappeler certains faits. La prolongation d'une durée de six mois de cette délégation de service public par la majorité précédente jusqu'au 31 octobre 2020 était une décision qui devait être prise notamment à l'approche des élections municipales. Cette prolongation d'une durée courte était une décision respectueuse de la démocratie pour permettre à la majorité suivante de se positionner sur ce dossier de DSP avec la société SOMAREP.

Cependant, ce qui m'étonne, c'est de vous voir, monsieur le Maire, prolonger d'un an ce contrat alors même que vous contestiez la délibération de prolongation de six mois de cette même délégation de service public par l'ancienne majorité. Vous indiquiez être stupéfait, je vous cite, « stupéfait qu'il ne soit pas proposé par le délégataire l'installation de nouveaux barnums pour embellir le marché, stupéfait de ne voir aucun élément sur le matériel qui sera utilisé durant ces six derniers mois (matériel neuf ou non), de ne pas voir apparaître dans l'ancien rapport de délibération de traces de contrôle du marché forain, que tout cela ressemble à ce qui existait jusqu'à présent sans qu'il n'y ait aucune amélioration et évolution à mettre en œuvre ». Et vous vous posiez la question suivante : « Le Conseil Municipal pense-t-il qu'il n'y a pas d'améliorations à apporter au fonctionnement du marché forain ? » Vous indiquiez qu'il y avait un relâchement pour ce marché, qu'il fallait aller plus loin pour améliorer la situation et répondre aux attentes des Kremlinois. Vous souleviez la question de la gouvernance, du mode de gestion, du mode de contrôle, qui n'est fait que par le délégataire qui, lui-même, ne pense qu'à ses profits et pas à l'intérêt de la Ville. En conclusion, vous proposiez un pilotage de la gestion des marchés forains. Je vous cite : « Reprendre le contrôle en choisissant la régie en direct pour que ce soit un contrôle public. » Vous aviez donc voté contre.

Ce soir, avec un habit différent, celui du Maire de la Ville, vous faites passer une délibération pour une prolongation d'un an avec ce même délégataire et avec justification que la période difficile de la crise sanitaire, qu'a vécue la société SOMAREP, l'a empêché d'exécuter ses obligations et engagements dans le cadre du contrat lié avec la Ville. C'est un sujet en effet. S'en est-elle plainte ? A-t-elle entamé des procédures administratives envers la Ville pour l'informer des pertes financières que cela lui a engendrées ? La SOMAREP mérite probablement une prolongation à étudier, mais attentivement, parce que, finalement, la Ville aussi est impactée et la Ville est perdante aussi. Mais qu'en est-il de vos remarques du 28 novembre 2019 en Conseil Municipal lorsque vous étiez conseiller municipal d'opposition ?

Peut-être est-ce des éléments que vous avez évoqués lors de la Commission Consultative des Services Publics de lundi dernier, le 12 octobre 2020, à laquelle j'étais d'ailleurs convié mais pour laquelle j'ai informé de mon absence exceptionnelle. À ce jour, n'ayant pas reçu de compte rendu de cette Commission, je m'interroge et je me permets donc, ce soir, de vous poser les mêmes questions que vous aviez posées à la majorité précédente et que j'ai précédemment citées, mais en y ajoutant les sujets que nous avons portés pendant notre campagne municipale avec le Groupe Ensemble Changeons Le KB.

Ce marché forain doit être revu, surtout sur toute la partie manufacturée. Il doit être amélioré considérablement sur la partie alimentaire, en continuant le travail qui a été introduit sur les produits bios et les circuits courts, mais qui n'est pas suffisant. Pour ce qui concerne la partie manufacturée, cela doit être complètement revu. Mais la méthode doit être différente. Nous devons impérativement faire un référendum auprès des Kremlinois pour les interroger sur le maintien de cette partie tout d'abord. Si les Kremlinois décident de maintenir la partie manufacturée, une étude doit être établie pour revoir l'organisation dans sa globalité, revoir les stationnements presque sauvages qui rendent ce marché peu agréable, voire même dangereux au niveau de la circulation routière. Il s'agit aussi de revoir les produits qui sont vendus, de proposer de la qualité aux Kremlinois, de proposer des produits sains et des prix encadrés. Tout cela doit être étudié

de façon sérieuse, réfléchi et pérenne. Nous devons avoir un marché de qualité. C'est ce que demandent les Kremlinois. Et nous devons d'abord les consulter pour savoir ce qu'ils veulent.

Tout cela passe forcément par le fait de changer de délégataire, de méthode et de prévoir en effet — je m'adresse à l'ancien conseiller municipal d'opposition que vous étiez — un contrôle public, comme vous le disiez si bien à l'époque. C'est un sujet concret et réel qui touche la vie des Kremlinois et leur quotidien. Les petites décisions, l'émotionnelle, la démagogie ne doivent pas même avoir lieu pour ce type de décision. Une décision et une vision de notre marché doivent être prises pour le long terme et pour l'intérêt de la Ville et de ses habitants. Les choses ne peuvent plus continuer ainsi. Vous en avez l'entière responsabilité car la dégradation a eu lieu pendant toutes ces dernières années où vous aviez été élu maire. Ne continuez pas ainsi, ne faites pas ce que vous avez tellement fait pour la ville, c'est-à-dire peu de choses pour améliorer le quotidien des Kremlinois. Nous sommes sur du concret. C'est ce que l'on attend d'une équipe municipale.

Où est le nouveau Maire, le vrai Maire, comme vous aimiez communiquer dans votre propagande électorale ? Vous préférez passer ces cent premiers jours à renommer, rebaptiser des lieux, des parcs ou des écoles. Nous vous félicitons. Vous maîtrisez cet art, vous nous le démontrez de conseil en conseil. Je suis assez stupéfait, pour reprendre vos termes. Est-ce vraiment ce que l'on attend d'un maire, de rebaptiser plusieurs lieux à la suite d'une élection municipale où l'on vote pour un programme ? Que voulez-vous que l'on retienne de vos cent premiers jours ? Nous parlions des jeunes, nous parlions des futures générations lors des délibérations précédentes. Je pense que les Kremlinois et les enfants attendent plus de concret au Kremlin-Bicêtre.

Vous voulez faire avancer ces enfants, chers collègues ? Faites développer la ville, ne faites pas de mesurette, de réformattes en ces moments compliqués. La population demande du concret. On passe un temps fou à débattre sur des sujets généraux et à taper sur le Gouvernement quand cela arrange. Mais quel est le constat au Kremlin-Bicêtre ? Trente ans de gouvernance et on a un marché critiqué par tous les Kremlinois. On a une galerie Grand-Sud en piteux état et une ville divisée en deux, le haut et le bas, le jour et la nuit. On est sidérés quand on parle de sujets concrets et réels. Nous parlions d'école. Je m'adresse à M. Boufraine. Avez-vous questionné les Kremlinois sur la ville ? Connaissez-vous le nombre d'enfants qui vont dans le privé ? Vous pensez que c'est seulement dû à l'État ? Qui sont celles et ceux qui dessinent l'aménagement des villes ? Qui sont celles et ceux qui décident des questions de logement dans une ville ? Qui sont celles et ceux qui ont creusé cet écart entre les quartiers, entre le bas et le haut de la ville ? C'est nous ? Non. On est nouveaux. Ce n'est pas l'État non plus. Eh bien, ce sont les élus locaux. Désolé pour vous, vous siégez actuellement, avec une équipe renouvelée, certes, mais avec un maire qui est élu depuis tant d'années. On a du mal à visualiser ce qui a été fait.

Pour revenir sur cette délibération, donnez-nous à toutes et à tous, Kremlinoises et Kremlinois, l'envie de rester et de vivre au Kremlin-Bicêtre. Sur ce sujet, vous en avez l'occasion, mais vous préférez prolonger encore d'un an un délégataire à qui on a déjà pardonné trop de choses. Nous voterons contre cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Juste un mot, que vous n'avez pas eu, ni vous ni M. Ruggieri, pour défendre l'école publique. Il y a plusieurs écoles maternelles, primaires, collèges publics et lycées publics dans la ville. Il me semble que les enfants qui y vont sont, pour la plupart, très bien et que les personnels qui y travaillent ne méritent pas l'opprobre qui leur est fait en n'étant même pas cités.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Juste un mot. Je demanderai à M. Giblin et à M. Boufraine d'écouter attentivement ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai dit l'inverse de ce que vous voulez me faire dire. Nous en reparlerons lors du prochain Conseil Municipal, quand vous aurez écouté attentivement mes propos.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Juste un mot sur les cent jours. Cent jours en période de Covid, c'est un bouclier communal qui a été mis en place, plus de 500 familles qui ont été aidées, certes, en partie pour les Colos Apprenantes avec l'aide de l'État — nous l'avons déjà dit —, c'est aussi Le Diplomate, c'est aussi un quartier qui est sécurisé. Je crois quand même que les cent premiers jours, dans la période que nous traversons, ne sont pas si catastrophiques que vous voulez bien le dire et le montrer ce soir.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Nous avons récupéré une situation avec un contrat qui se terminait le 31 octobre 2020. Pour tout vous dire, un appel d'offres était impossible par rapport à la durée. Vous avez parlé d'échanges et de communication avec les Kremlinois. Cela prend du temps. Nous nous sommes donc donné ce temps pour échanger avec les habitants. Pour changer les choses, il faut déjà au moins six mois d'échanges avec les habitants, plus les autres mois pour réfléchir à une autre procédure. C'est pour cette raison que nous avons mis la date au 21 septembre 2021.

Quant à la qualité, comme je vous l'ai dit au précédent Conseil, c'est vrai que nous allons axer tout ce qui est commerce sur une montée en gamme des commerces sédentaires, comme des commerçants du marché. Nous avons été élus en juillet. Des choses ont été faites, comme l'a rappelé Jean-François Delage. Tout ne peut pas être fait en même temps et dans la rapidité. Ce serait un manque de respect vis-à-vis des Kremlinois. Il faut prendre le temps de réfléchir et d'engager des actions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne suis pas adepte du saut en parachute sans parachute. La délibération qui vous est proposée est un avenant pour corriger de nouvelles bévues que l'on peut mettre à jour. Avec la délibération du Conseil Municipal prorogeant jusqu'en octobre, il ne s'agit pas de ne pas permettre qu'il y ait un débat public. Vous n'avez pas bien senti la réalité des choses, monsieur Zinciroglu. La prolongation de délégation de service public jusqu'en octobre est destinée à prendre le temps de lancer la commande publique, l'appel d'offres, la consultation. A-t-elle été faite ? Non. Rien n'a été fait.

Élu en juillet, j'ai découvert un accord par lettre non validé par le Conseil Municipal de l'ancien Maire sur une prolongation de délégation plus longue, justifiée par le Covid et en demandant au délégataire de ne pas faire payer les droits de place jusqu'à la fin de l'année. C'était juste avant les élections. Je parle du premier tour, puis du deuxième tour. J'ai les courriers. Je peux les donner.

Heureusement pour nous, il n'y a pas eu d'acte légal qui nous engage. J'ai donc demandé au délégataire de faire payer les droits de place dès lors que les commerçants travaillaient et n'étaient pas dans une situation équivalente à celle qui a prévalu jusqu'à novembre sur la gratuité des terrasses pour les restaurants afin qu'ils se redressent et que la Ville les accompagne sans faire payer un droit de terrasse.

Il n'y a pas eu de procédure engagée malgré la délibération du Conseil Municipal. Il y a eu une demande de gratuité et une indication par lettre que l'on allait prolonger à nouveau. Faute de lancement de procédure, que faire ? On saute dans le vide ? On change de mode de gestion sans organisation des marchés forains de la ville ? Ce n'est pas ma façon de faire. J'ai envie qu'il y ait des changements, mais je tiens compte des contraintes que nous pouvons avoir. Il n'y a pas d'autres possibilités que de faire cet avenant qui doit nous permettre de maintenir l'activité du commerce forain telle qu'elle existe avec le règlement actuel et la délégation qui a été signée il y a des années. Dans la période qui vient, nous devons travailler à un nouveau dispositif.

Je veux vous dire une chose, c'est que vous avez de bonnes lectures, monsieur Zinciroglu. Vous faites un rappel utile. Je vais vous avouer une chose : je ne retire pas un mot de ce que j'ai dit. Cela reste ma feuille de route et la feuille de route de la municipalité. Là, nous sommes en position d'attente qui laisse ouvert tout le dispositif. Pendant cette période de prolongation de la délégation de service public, nous aurons à travailler dans la diversité du Conseil Municipal sur la suite. Mais on ne provoque pas de vide, on n'en a pas besoin. Il y a eu assez d'incertitudes et de problèmes qui ont pu se poser. Nous avons besoin de sérénité, de bien construire les choses et, oui, de consulter les habitants. Nous le ferons au travers des conseils de quartier qui seront mis en place dans le contexte sanitaire que nous connaissons. Nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est ce que je voulais vous dire : il n'y a pas de reniement de ce que j'ai pu dire. Je maintiens tout ce que j'ai dit précédemment parce que c'est une réalité que je connais bien.

Il nous faut construire un nouveau projet. Le mode de gestion en découlera. Il s'agit d'abord de savoir quel marché on veut, à quel endroit et dans quelles conditions. On parle beaucoup des « pistes Covid » provisoires. Il y a la présence du marché sur l'avenue de Fontainebleau. Sans avoir même consulté le Département du Val-de-Marne qui est propriétaire de la voirie, j'ai vérifié les arrêtés. Il n'y a même pas eu de consultation. Le marché positionné sur la RD7 et sur le trottoir empêche l'utilisation de la piste cyclable sur le trottoir. Il y a des problèmes qui se posent.

Oui, un travail est engagé. Oui, il va être nécessaire. La RATP m'a déjà donné son point de vue. Nous aurons l'occasion de regarder tout cela et de définir les choses. Vous pensez qu'il ne doit plus y avoir de marché manufacturé. Cela fait partie des éléments. Où sera positionné le futur marché ? Pour faire quel type d'activité ? Quels jours ? Sur quelle partie de voirie ? Avec quel mode de gestion ? Je vous propose que toutes ces questions soient abordées. Vous avez eu de bonnes lectures parce que vous connaissez ma pensée. Nous aurons l'occasion d'en parler.

Pour l'instant, je ne veux pas qu'il n'y ait plus de marché du jour au lendemain et que l'on rentre dans un contentieux avec le délégataire. Nous devons essayer d'apaiser les choses. La ville en a besoin, y compris dans ce domaine. C'est pour cette raison qu'il y a ce projet d'avenant. Si nous avions pu faire autrement, nous aurions fait autrement. Je peux vous l'assurer. Malheureusement, la réalité est celle que je viens de vous décrire au regard du Covid et de l'absence de lancement de procédure. Je mets aux voix cet avenant pour prolonger la convention.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'avenant est adopté. Nous passons à l'examen du rapport n° 117.

N° 2020-117. AJUSTEMENT TECHNIQUE DU BAREME TARIFAIRE DU STATIONNEMENT PAYANT

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la voirie, à l'assainissement, au stationnement, à la propreté, aux parcs et jardins (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, lors de la séance du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a délibéré pour fixer le nouveau barème tarifaire du stationnement payant sur voirie. Pour rappel, la grille tarifaire du stationnement payant a été modifiée pour que le forfait de stationnement passe à 150 € alors qu'il était de 176 €, que la gratuité d'août soit étendue à juillet, que les tarifs des résidents et des commerçants et artisans de proximité, ainsi que celui des non-résidents, baissent de 10 % et, enfin, que le forfait du dimanche soit étendu au samedi, pour ne pas pénaliser les visites familiales et amicales du week-end.

Les tarifs ont ainsi été arrondis à l'unité supérieure, ou inférieure, en fonction de la décimale à l'exception du tarif de la redevance de stationnement à la journée qui est aujourd'hui à 0,75 €/jour pour les résidents, commerçants et artisans de proximité.

Or, les horodateurs n'acceptent que les dizaines de centimes (10, 20, 50 centimes). C'est un problème technique au niveau de l'appareillage. Il y a 2 087 parkings. 102 horodateurs de nouvelle génération ont été installés en 2016. Les personnes souhaitant utiliser le monnayeur de l'appareil pour payer leur stationnement à la journée en sont empêchées et sont contraintes d'utiliser leur carte bleue ou l'un des systèmes de paiement du stationnement par téléphone mobile, mis à disposition par la Ville (Whoosh ou PayByPhone), ou encore de se déplacer dans les locaux du Service Tranquillité Urbaine pour payer directement, avec des pièces ou une carte électronique, à l'horodateur qui se trouve dans le local. Le tarif tel qu'il existe aujourd'hui, de 0,75 €/journée, peut donc représenter une difficulté pour les usagers qui ne veulent, ou ne peuvent qu'utiliser de la monnaie pour payer leur redevance de stationnement à la journée. Tout le monde n'est pas au numérique. Dans ce cadre, et pour favoriser l'égalité de traitement dans le choix du mode de paiement des usagers, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la grille tarifaire afin d'arrondir à l'unité inférieure le tarif journalier du stationnement. Ce tarif passerait ainsi de 0,75 € à 0,70 €/jour. Pour les habitants du Kremlin-Bicêtre, cela ne peut être qu'un gain de pouvoir d'achat.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous informe qu'un prochain Conseil Municipal sera saisi d'un avenant à la délégation avec le délégataire chargé de la gestion du stationnement payant. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec une proposition de modification de la délégation dans sa durée. Nous y reviendrons en principe en novembre, étant donné les pourparlers engagés avec le délégataire. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRAÏNCE,)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 118.

N° 2020-118. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DU KREMLIN-BICETRE

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion (Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, présents dans la salle et ailleurs, l'objet de cette délibération est d'attribuer une subvention exceptionnelle au CCAS à hauteur de 20 000 €. Je rappelle la crise sanitaire que notre pays a traversée. Dans ce contexte, une intervention efficace des pouvoirs publics est devenue indispensable pour accompagner les plus fragiles dans les difficultés qu'ils rencontrent.

Lors de sa séance du 13 juillet 2020, nous avons attribué une subvention exceptionnelle de 40 368,30 € au CCAS, correspondant au renoncement volontaire des élus à percevoir leurs indemnités sur la période du 1^{er} juillet au 31 août, qui permettait ainsi une participation importante au versement de l'aide exceptionnelle aux familles kremlinoises que nous avons décidée.

Pour information, au 30 septembre 2020, 407 des 510 familles concernées sont venues retirer les chèques d'accompagnement personnalisés qui leur étaient alloués. De fait, sur la somme globale de 69 050 € dédiée au dispositif, 55 150 € ont déjà été consommés, dépassant d'ores et déjà le montant de la subvention exceptionnelle déjà votée. Nous espérons que l'ensemble des familles viendra retirer les chèques d'accompagnement personnalisés. Par ailleurs, à la suite de la parution du décret du 14 mai 2020 relatif au versement de la prime exceptionnelle aux fonctionnaires, le Conseil d'Administration du CCAS a accordé une prime exceptionnelle à 9 agents du Service Maintien à Domicile ayant assuré leurs missions durant la période de confinement. Cette prime, initialement non programmée dans le budget du CCAS, a été versée aux agents concernés en juillet 2020.

Compte tenu de l'ensemble des dépenses supplémentaires liées à l'impact du Covid sur le budget du CCAS, le Conseil Municipal souhaite renforcer son soutien. Je vous remercie donc par avance de bien vouloir voter l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 20 000 € au CCAS.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY,

Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 119.

N° 2020-119. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CLUB KREMLIN-BICETRE FUTSAL

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, mesdames, messieurs, le football en salle, dit futsal, est un sport né en 1930 en Amérique latine, en Uruguay. Il est de plus en plus populaire en France. Il est affilié désormais à la Fédération Française de Football.

Kremlin-Bicêtre Futsal est un club né en 2002. C'est un club très populaire dans notre ville et au-delà. Ses effectifs sont en augmentation : 110 jeunes de moins de 15 ans ont adhéré cette année, ainsi que 160 joueurs et joueuses de plus de 15 ans, soit 270 inscriptions au total pour 2020-2021, avec une section féminine en reconstitution, 35 pratiquants en handisport, une trentaine de vétérans et une cinquantaine en futsal libre, c'est-à-dire en loisirs le vendredi soir.

Ce club mobilise aussi au moins une trentaine de bénévoles et membres de son bureau renouvelé. Il y a donc plus de 300 personnes investies dans ce club, sans compter les centaines de supporters qui attendent la reprise des matches dans le chaudron du gymnase Jacques-Ducasse. Ce club a une histoire prestigieuse (quatre titres de champion de France et autant de participations à la Ligue des Champions, trois coupes de France). Beaucoup de gens connaissent Le Kremlin-Bicêtre par son équipe de futsal.

Une nouvelle équipe dirigeante est donc en place depuis quelques mois. Elle sollicite une subvention pour continuer à développer ce sport populaire auprès des jeunes, des seniors, des personnes en situation de handicap et des femmes en particulier. Cette subvention permettra au club de régler des dettes essentiellement de rémunérations dues à des entraîneurs éducateurs et d'engager un nouveau départ pour permettre à ce sport ludique, fédérateur et universel qu'est le football d'être pratiqué en salle avec passion au Kremlin-Bicêtre. Ce qui est en jeu avec cette subvention n'est rien de moins que la survie de ce club. Aussi je vous demande de l'approuver.

Je signale également que ce club a une ambition éducative pour l'ensemble des jeunes qui y participent. Ainsi, des membres de ce club et des enfants ont-ils été emmenés visiter l'Institut du Monde Arabe. Une sortie au Louvre est aussi prévue. C'est un projet éducatif porteur que je vous demande d'accompagner.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Enguerrand DELANNOY (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Mes chers collègues, je vous remercie, monsieur Giblin, de la présentation que vous nous avez faite de ce club. Vous nous avez dit qu'il nécessitait un nouveau départ. J'imagine qu'il y a eu des problèmes s'il faut un nouveau départ. Vous nous avez expliqué que le nombre d'adhérents était croissant mais en ne citant que des chiffres de l'année 2019-2020. Une subvention de 60 000 €, ce n'est pas rien pour un club sportif. Du coup, je me suis renseigné. Je suis allé voir sur Internet. Quelle ne fut pas ma surprise de l'étendue des difficultés qu'a rencontrées ce club : trois présidents en un an — il devait donc y avoir quelques problèmes — ; cinq ans de suspension pour l'antépénultième, c'est-à-dire le quatrième ; la rétrogradation en 2^e division pour fraude (faux certificats médicaux pour deux recrues étrangères). Bref, c'est la situation d'un club pour le moins complexe, *a priori* au moins autant au plan comptable, comme vous semblez le dire, au plan financier naturellement et, enfin, au plan organisationnel, compte tenu de ce que je viens de vous décrire. Vous nous avez décrit une situation partielle. Peut-on en savoir un peu plus sur ce club et sa situation réelle ? Je souscris tout à fait à vos propos sur la nécessité d'avoir des clubs sportifs qui emmènent les enfants vers d'autres horizons et qui leur permettent de s'épanouir dans le sport. Tout cela est parfait. Ce n'est pas ce qui est en cause. Ce qui est en question, c'est la manière pour le moins compliquée dont ce club a été géré ces dernières années.

À tout le moins, il y a un sujet de transparence, c'est-à-dire que l'on ne nous dit pas tout, pour reprendre une formule populaire. L'attribution d'une subvention si importante me semble *a minima* relever ou nécessiter un contrat d'objectifs et de moyens clair et net, d'autant que ce n'est pas la première fois qu'une subvention est versée à cette association. Chat échaudé craint l'eau froide.

Oidi BELAÏNOUSSI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

J'aimerais profiter de votre présence pour passer un message personnel. Ce que je vais vous dire là, je ne suis pas allé le chercher sur Internet. Cela vient du fond des tripes. J'aimerais vous passer ce message. À un moment donné, il va falloir dire les choses et comprendre que ce club est à part. On peut aller chercher les difficultés, on peut aller chercher les noises, pour parler différemment. J'aime ce club. United — c'est comme cela qu'on le surnomme — m'a apporté bien plus que je n'aurais pu l'imaginer en débarquant au Kremlin-Bicêtre, presque naufragé, sans amis et sans famille.

United — c'est aussi ainsi qu'on l'appelle au niveau national, dans toute la France — est une réelle passion kremlinoise, un lien fraternel, fort entre beaucoup de Kremlinois, un lien intergénérationnel, des moments magiques et inoubliables, plus que sportifs, humains. N'en déplaise à certains, ce club rayonne au niveau national, voire européen. Pour certains, ce n'est qu'un club de quartier dans ce qu'il y a de plus péjoratif. Peut-être ne veulent-ils pas voir — ou peut-être le voient-ils mais sans vouloir l'admettre — qu'à l'heure où les meilleurs joueurs du monde arrivent en France, à l'heure où Le Kremlin-Bicêtre est en difficulté, il ne faut pas rater le coche. C'est une occasion unique de voir nos enfants participer à une aventure de professionnalisation. Au moment où les choses s'accroissent, où la professionnalisation se concrétise, il ne faut pas lâcher. C'est maintenant.

Presque vingt ans après sa création, ce sont les enfants des fondateurs qui évoluent sur les parquets. Tel un Phénix, United — et non KB Futsal — ne cesse de renaître de ses cendres. Nous devons faire en sorte que le feu attisé ne finisse pas par détruire l'immortel. Nos enfants ne doivent pas se voir amputés d'une passion, d'une discipline en devenir, d'un vrai lien social. Vous comprendrez que mon amour pour le club est indéfectible.

Pour des raisons de neutralité, je ne prendrai pas part au vote, mais je vous demanderai de faire la part des choses entre Internet, les *fake news* et ce qui se passe réellement, ce que l'on vit réellement depuis vingt ans avec le KB Futsal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, le sport de niveau national coûte cher par nature. Subventionné aujourd'hui à hauteur de 60 000 €, avec, en plus, 42 300 € de subvention par la Ville, cela nous fait plus de 102 000 € pour l'année 2020. Nous devenons le premier sponsor devant la Fédération. Quels sont vos critères pour l'attribution de ces subventions ? Comparée au CSAKB et à son nombre d'adhérents, la répartition nous semble disproportionnée.

Mon collègue est déjà intervenu sur les points que j'approuve entièrement, mais je voulais ajouter ceci. Le sport est essentiel dans le développement et la construction humaine. Nous en sommes convaincus. Il est logique d'aider et de promouvoir cette pratique. En contrepartie, tout doit être mis en œuvre par les responsables de ces activités pour installer la rigueur, le respect et l'exemplarité dans la gestion.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Mesdames et messieurs, monsieur le Maire, chers collègues, Le Kremlin-Bicêtre aime le sport et nous estimons absolument essentiels l'accompagnement et le soutien aux associations de la ville, quelles qu'elles soient, rencontrant des difficultés. Mes questions seront donc simples. Pouvez-vous nous garantir une égalité de traitement dans le cas où d'autres associations solliciteraient des aides sous forme de subventions exceptionnelles et de cette proportion ? Pouvez-vous nous affirmer que cette subvention à United a vocation à demeurer exceptionnelle ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Sidi CHIAKH (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, ce n'est plus United, c'est KB Futsal. Il y a des nouveaux dirigeants qui travaillent et qui ont une situation familiale. Ce ne sont pas des gens qui ne comprennent rien. Ce sont des gens qui ont des responsabilités dans leur vie de tous les jours, autant que ceux qui géraient auparavant ce club.

En effet, ce club veut redémarrer. Il faut l'aider. Mais il n'y a pas que des gens dans le club qui viennent jouer. Ce club est un vecteur d'émancipation, pas seulement pour les joueurs et les joueuses, mais aussi pour le public. Il y a en effet énormément de gens qui viennent voir. Cela permet un mélange des populations, pas seulement du haut de Bicêtre, mais aussi du bas de Bicêtre, ainsi que du centre. Notre travail, c'est aussi de rassembler tout cela. Cette association a les capacités d'unir. Tous ces jeunes se retrouvent aujourd'hui, filles et garçons, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, à faire du football en salle. Je vous demande, avec la majorité, d'être attentifs sur ce vote pour que le progrès de cette jeunesse puisse continuer à avancer. En effet, sur le haut du Kremlin-Bicêtre, comme sur le bas et dans le centre, il y a énormément de jeunes qui attendent ce que nous allons voter ce soir avec cette délibération.

Sans avoir vu ce qui se passe sur le terrain, certaines personnes ne connaissent pas forcément Le Kremlin-Bicêtre (je ne citerai pas de nom) et suivent les réseaux sociaux (dans ce cas, il faudrait parler d'autre chose, mais ce n'est ni l'endroit ni le moment). Or cette jeunesse est complètement attirée par ce sport qui attire les gens du bas et du haut. Cela fonctionne. Des filles et des garçons comptent sur ce projet. Je reste positif et je fais confiance à ces jeunes qui avancent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Les informations que je tire viennent d'un site qui s'appelle « France Futsal » et qui me semble la vitrine officielle de la fédération française du sport que l'on évoque ce soir. Il ne s'agit pas de réseaux sociaux. Je prends mes informations à bonne source. Cela s'arrête là. Je suis comme vous, la bêtise des réseaux sociaux, je m'en méfie comme de la peste.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la voirie, à l'assainissement, au stationnement, à la propreté, aux parcs et jardins (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous ai compris.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous sommes tous des amoureux de sports collectifs. Certains d'entre nous en ont pratiqué pendant de nombreuses années. Je comprends l'intervention de notre collègue qui défend ardemment son club de futsal. Ce n'est absolument pas le sujet de ce soir. En effet, il faut soutenir les clubs amateurs. Il faut soutenir le sport au Kremlin-Bicêtre. Cela ne fait absolument aucun doute.

Il y a quand même quelques interrogations sur ce club. Je voudrais y revenir. J'ai posé des questions la fois dernière lors du Comité Technique. On ne m'a pas répondu. À moins que je ne me trompe mais, selon les informations que j'ai pu obtenir, ce club de futsal est composé de 6 équipes. Pour une section sportive, 6 équipes, c'est très peu, comparé à d'autres sections sportives kremlinoises qui sont composées, elles, de 19 équipes. Vous voyez la différence. Il y a 6 équipes avec, en réalité, très peu de jeunes. Il y a une équipe de moins de 18 ans, 3 équipes sénior, 2 qui auraient fait forfait en cours d'année, selon mes informations.

Il y a une équipe élite. Je n'ai toujours pas compris s'il s'agit d'une équipe professionnelle ou non. Ce soir, certains nous ont parlé d'aventure de professionnalisation. C'est la question que j'avais posée très simplement la fois dernière : le club de futsal du Kremlin-Bicêtre salarie-t-il des joueurs ou non ? Ou défraie-t-il des joueurs ? Je ne sais quel autre terme nous pourrions utiliser.

Il y a quand même un chiffre qui m'a interpellé dans le budget que vous nous présentez : il y a des rémunérations du personnel pour un montant de 136 000 €, pour un club composé de 6 équipes. J'aimerais avoir des explications. De quoi s'agit-il précisément ? Quelles sont ces rémunérations ? À qui s'adressent-elles ? De qui parle-t-on ?

Si je compare ces 136 000 € aux rémunérations d'un club constitué de 19 équipes, dont 3 en national, ce club dépense 60 000 € de rémunérations. Il y a un *gap* très important. Peut-être pourrez-vous le justifier. Au moins expliquez-nous les raisons de ce *gap* entre ces deux clubs.

Autre question. Il y a 87 000 € de frais de déplacement pour une équipe première, sans doute l'équipe élite, qui jouait dans un championnat de division 1. Certes. Mais ce championnat de division 1 est composé de 12 équipes. Parmi ces 12 équipes, il y a 5 clubs franciliens, si je ne me trompe, c'est-à-dire que, dans l'année, il y a 6 ou 7 déplacements en province, parfois très proches puisqu'il y a un club, me semble-t-il, à Roubaix, un au nord de la France. Les plus éloignés sont Toulon et Toulouse. Encore une fois, je ne comprends pas comment un club, qui n'a qu'une équipe en élite peut dépenser 87 000 € de frais de déplacement. Encore une fois, je compare avec une grosse section kremlinoise, avec

400 licenciés, 19 équipes, 3 équipes en national : 30 000 € de frais de déplacement par an. Vous voyez un peu le *gap* de nouveau.

J'aimerais avoir des réponses à ces questions. Il faut savoir que, par ailleurs, ce club bénéficie de 103 000 € de subvention (État, Conseil Général, Région Île-de-France, Mairie). Comment un club, qui a un budget de 300 K€ *grosso modo*, peut-il encore avoir besoin d'une subvention exceptionnelle de 60 K€ ? Je ne comprends pas. J'attends ce soir des réponses et des explications claires, monsieur Giblin.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai cru comprendre, monsieur Belainoussi, que vous vouliez réintervenir ?

Oidi BELAÏNOUSSI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Ce n'est pas une intervention. Je voudrais remettre les choses au clair par rapport à « France Futsal » qui n'est pas un site officiel. C'est seulement un site comme il peut en exister un peu partout. Ce n'est pas la Fédération. Je voulais juste remettre les choses à leur place.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire-Adjoint, monsieur le conseiller municipal, monsieur Chiakh, monsieur Belainoussi, ce soir, nous sommes appelés à délibérer sur une subvention. Nous ne sommes pas là pour juger des personnes ou des dirigeants. Loin de là. Nous tentons d'analyser une situation en tant qu'élus. On ne critique pas l'aspect sportif. Loin de là. Contrairement à vous, on ne fustige aucune personne. En complément de l'intervention de mes collègues, j'aimerais ajouter certains éléments.

Si on veut revenir sur la délibération n° 111, la troisième de ce soir, sur les budgets supplémentaires, il est indiqué qu'une subvention de 60 000 € est prévue pour le CSAKB. Là, dans cette délibération, il est question de 60 000 € pour le KB Futsal. Nous nous interrogeons. On a le droit de s'interroger sur un équilibre.

J'ai entendu M. Belainoussi sur ce qu'a pu apporter United anciennement et KB Futsal aujourd'hui à son épanouissement. Personnellement, le CSAKB a beaucoup participé à mon épanouissement sportif, avec le handball et la natation. Je pense que beaucoup de Kremlinois se sentent concernés par le CSAKB. Ce soir, comme tous les soirs, cela peut vous déplaire, mais nous nous interrogeons et nous nous interrogerons. Aucune délibération ne sera mise de côté dans cette démarche.

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, je souris sous mon masque. J'ai l'impression d'assister à un match de futsal où les passions se déchaînent. Certains sont pour les bleus, d'autres sont pour les rouges. Pour ma part, je suis pour les bleus. Monsieur Zincioglu, vous avez dit que vous examineriez bien toutes les délibérations, nous verrons quelle sera la position de M. Ruggieri quand on proposera d'aider le CSAKB, notamment à la suite d'un redressement de l'Urssaf. Nous en parlerons le moment venu. M. Ruggieri semble avoir appris ses leçons, mais, monsieur Ruggieri, vous êtes un mauvais élève. Vous les avez mal apprises.

En tout cas, j'ose espérer que, derrière toute cette mascarade, ces passions, ces différentes interventions, il ne s'agit pas de critiquer les capitaines du navire, notamment Kamel Boufraine. J'ai été capitaine de ce navire pendant de nombreuses années. Parfois, j'ai été aimé. Parfois, j'ai été détesté. Souvent, dans la période électorale, comme vous le savez, j'ai été courtisé par les uns, courtisé par les autres, aimé par ceux avec qui j'ai choisi d'être, détesté par les autres, critiqué par les réseaux sociaux. J'entends les différentes interventions de M. Delannoy et je me rappelle vous avoir vu plusieurs fois venir voir les matches. J'ai cru comprendre que vous y preniez un réel plaisir, ainsi qu'à parler avec différents spectateurs, les familles, les dirigeants, des joueurs.

Je ne prendrai pas part au vote, même si je n'ai plus aucune attache avec le KB Futsal ou United, comme l'a dit Oidi Belainoussi. En effet, comme lui, je voue un amour à ce club, même si j'ai pris aujourd'hui beaucoup de distance par rapport à ce club. Je ne prends pas part au vote, mais j'invite tout le monde à voter pour cette délibération parce qu'il est question de la survie du club.

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vous remercie, monsieur Boufraine. Vous êtes plus lucide que l'un de vos collègues qui, si j'ai bien compris, me met en cause sur l'attention que je pouvais porter à ce club. Vous avez parfaitement raison. Je vous remercie de préciser que

je suis venu à plusieurs reprises. Effectivement, cela m'intéresse. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Les questions que je pose sont de bon sens, comme l'a dit mon collègue Zinciroglu, s'agissant de l'avenir de ce club. Je me suis positionné du point de vue de l'avenir de ce club, reconnaissant parfaitement que, comme toute activité sportive, elle permettait l'épanouissement passé et futur de nombreux enfants spécifiquement du Kremlin et d'ailleurs.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions. Une chose est rassurante : nous voulons tous le bien de ce club et sa réussite, comme pour les autres associations sportives de la ville. De la même manière que je saisis mal les concurrences mémorielles, j'estime que l'on peut donner à un club sans en enlever à un autre. On peut aider quelqu'un sans léser d'autres personnes. En effet, monsieur Delannoy, il s'agit d'un nouveau départ. Le club a eu des problèmes, mais je ne voudrais pas non plus exagérer ces problèmes.

Le nombre d'adhérents est vraiment croissant. Les chiffres que j'ai donnés sont ceux de la saison actuelle, 2020-2021. Ils ont été globalement croissants depuis 18 ans que le club existe.

Sur la suspension et les certificats médicaux, il s'agit plutôt d'une maladresse. Des certificats ont été traduits en français alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Ils étaient tout simplement valables. Il n'y avait donc pas de tromperie.

Quant à l'exigence de transparence, nous la partageons totalement. Un contrat d'objectifs va être renouvelé avec cette nouvelle équipe.

« On ne nous dit pas tout », dites-vous. Il y a quand même en annexe 26 pages présentées par un cabinet de l'Ordre des experts-comptables qui dit, je cite : « À la date de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels. » Dont acte.

Madame Chiboub, 42 000 €, c'est sur un an et demi, en fait. Il s'agit d'un exercice d'un an et demi, soit 28 000 € pour une année et 14 000 € pour six mois. C'est vrai que cette subvention est restée stable plusieurs années. En fait, je considère — vous pouvez être d'un avis contraire — que cette subvention est structurellement insuffisante et qu'elle n'est pas à la hauteur de l'investissement que ce club mérite. Elle est en décalage par rapport aux subventions d'autres collectivités. Il faut que la Ville qui héberge le club soit première dans l'accompagnement de ce club. Évidemment, les autres collectivités, la Fédération ou le ministère demandent d'abord si la Ville accompagne le club. Si la Ville n'accompagnait pas le club, il y aurait une suspicion sur le sens des demandes du club.

Concernant la remarque de Mme Hartmann sur l'égalité de traitement, évidemment, il n'y a pas de raisons d'avantager indûment une association sportive par rapport à une autre. Pour nous, cette demande est fondée, comme a pu l'être celle du CSAKB, dont il a été rappelé le redressement Urssaf. Le CSAKB reste le club omnisports historique de la Ville. La Ville va continuer de l'accompagner. C'est un club qui a 19 sections sur des sports différents. En effet, la section du handball, qui est la plus importante, compte 19 équipes.

Je voudrais m'inscrire en faux sur ce que vous avez dit, monsieur Ruggieri. Il ne s'agit pas du tout de 6 équipes, mais bien de 20 équipes actuellement. Si vous voulez, je peux donner le détail, classe d'âge par classe d'âge, mais cela rallongerait peut-être un peu le propos. Il y a 22 éducateurs. Vous avez parlé de sommes considérables. Si on calcule sur un an et demi, cela correspond à 323 € par éducateur par mois, en réalité. Il ne s'agit pas de sommes somptuaires et délirantes. Ces sommes correspondent aux qualifications des personnes qui interviennent auprès des enfants. Ce sont des joueurs et des gens qui ont des diplômes. Ils sont rémunérés selon les grilles prévues.

Enfin, quant aux déplacements, je rappelle qu'il y a eu une participation en ligue des champions aussi. Ces déplacements appellent des frais. Si on le ramène au nombre de déplacements et au nombre de joueurs — il faut 5 joueurs sur le terrain, 7 sur le banc et un accompagnement minimal par les encadrants —, on arrive à des sommes normales.

Après ce riche débat, je vous remercie d'approuver cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous avons eu un débat important, long, mais je pense qu'il était nécessaire. Chacun peut y trouver matière pour sa prise de décision sur le vote qui va intervenir. Je veux quand même vous apporter quelques éléments complémentaires. Il y a une volonté politique de la municipalité qu'à côté du CSAKB et de l'USKB, le club de futsal trouve sa place. Ce club a eu des résultats. Il est aimé, puis successivement mal aimé. Il y a parfois des suspicions. Il est vrai qu'il est mieux d'avoir des comptes approuvés. Pour vous présenter la proposition d'aujourd'hui, il y a eu évidemment un dialogue avec les dirigeants actuels pour qu'ils donnent leurs comptes certifiés par un expert-comptable. C'est la raison pour laquelle cela retrace une activité sur 18 mois, un an et demi. Les chiffres doivent donc être ajustés au fait que c'est sur un an et demi.

Je souhaite que ce club, KBU ou KBF, se redresse. Les choses ont été posées. Il a connu des difficultés. Il y a eu plusieurs dirigeants successifs. Il y a nécessité d'opérer un redressement. De deux choses l'une, soit on accompagne ce club pour qu'il se redresse, soit on ne l'accompagne pas et il disparaît. Il est proposé de l'aider à se redresser en mettant tous les éléments qui permettront d'avoir les bonnes pratiques, avec une équipe complètement renouvelée, composée de gens qui ont de l'expérience parce qu'ils sont au club depuis longtemps et d'autres qui ont de l'expérience dans la gestion, l'animation et l'encadrement. Le président m'inspire confiance. Je crois à son projet, porté par le collectif qu'il a mis en place pour amener ce club à se redresser. Je souhaite que l'on puisse, au niveau de la Ville, accompagner ces efforts. Il y aura évidemment d'autres débats par la suite. Nous en aurons aussi sur la politique sportive, je n'en doute pas, avec l'USKB et le CSAKB au regard de ce qu'est notre ville d'un peu moins de 26 000 habitants, avec les moyens qui sont les siens, avec la volonté de trouver de nouveaux modes de financement. Il n'y a pas de traitement différencié. Il n'y a pas d'angoisse à avoir. L'égalité va peut-être exister un peu plus avec cette subvention que ce n'était le cas auparavant. 28 000 € par an sur un tel club, il faut reconnaître que ce n'est pas aisé, surtout quand les sources de *sponsoring* sont plus difficiles à trouver qu'auparavant.

Cela nous ramène au budget. La question n'a pas été posée, mais je vous le précise. Page 16, dans le document budgétaire, pour les subventions de fonctionnement aux associations, personnes privées (6574 dans le compte 65), 145 000 € supplémentaires ont été inscrits. Ces 145 000 € correspondent à 60 000 € pour le redressement de KB Futsal et l'accompagnement de ses efforts et aux 60 000 € pour honorer l'engagement justifié et que nous soutenons du CSAKB qui a fait l'objet d'un redressement. Pour le CSAKB, le précédent Conseil Municipal avait voté une délibération pour accompagner un montant de 60 000 €, mais l'argent n'était pas inscrit au budget. Il a donc fallu inscrire ce montant. Pour arriver à 145 K€, 25 K€ résultent de décisions prises par l'ancien Conseil Municipal de subventions à Âge et Vie, à l'ECAM et à la Croix-Rouge. Trois subventions avaient été votées. Il convenait donc d'inscrire le montant prévu à ces délibérations. Cela a été fait aujourd'hui.

Vous voyez donc que l'égalité de traitement et de soutien est acquise au niveau des clubs dès lors que ceux-ci se positionnent de façon constructive. Nous continuerons à les soutenir dans ce sens. Cela ne veut pas dire que des subventions exceptionnelles puissent être ouvertes à tout bout de champ. Il faudra examiner si le CSAKB n'aura pas des besoins supplémentaires étant donné le redressement de l'Urssaf qui a fait que les rémunérations qui reposaient sur le défraiement, pour une part significative, ont été transformées en contrat de travail, à la suite du dialogue qui s'est engagé avec les Urssaf. Il faudra voir à l'avenir de quoi il retourne.

Sur la politique sportive, nous aurons à réfléchir sur les rémunérations ou non des joueurs. Ma conviction est qu'il ne doit pas y avoir de rémunération des joueurs du fait qu'il ne s'agit pas d'une équipe professionnelle. C'est valable pour le handball au CSAKB et pour l'USKB. Le dialogue aura lieu avec l'ensemble des clubs dans le cadre de la politique sportive qui sera mise en œuvre et qui donnera lieu à des conventions d'objectifs qui seront revues avant la terminaison de leur période triennale. En effet, il y a peut-être nécessité de remettre des choses au point dans le dialogue.

Sur la nécessité de contrats d'objectifs, j'ai souhaité que, pour la clarté des choses, la convention d'objectifs qui existe avec KB Futsal ou KB United soit annexée pour que vous puissiez avoir la convention d'origine et l'avenant qui est proposé.

Ce débat a été utile parce qu'il a permis d'apporter des éléments, me semble-t-il, de transparence et d'objectivité. C'est à nous et à vous maintenant de décider. Je souhaite que l'on s'engage sur l'accompagnement du redressement de KB Futsal. Je vous propose de mettre aux voix cet avenant et cette subvention exceptionnelle de 60 000 € à l'association sportive KB Futsal au titre de l'exercice budgétaire 2020. Il s'agit aussi de m'autoriser à signer l'avenant qui est annexé à la délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 23 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 10 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN)

Ne prennent pas part au vote : 2 (M. BELAÏNOUSSI, M. BOUFRAINE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée.

Étant donné l'heure, je vous propose une suspension de séance afin d'aérer la salle, conformément aux dispositions sanitaires. La séance est suspendue.

De 23 heures 20 à 23 heures 31 : suspension de séance

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous invite à reprendre place pour l'examen des dernières délibérations. La séance est reprise avec l'examen du rapport n° 120.

N° 2020-120. RESSOURCES HUMAINES – FRAIS DE MISSION - REPAS

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions générales et particulières de mise en œuvre pour ses propres agents, les élus et toutes autres personnes collaborant aux missions de service public de la commune, du remboursement des frais de repas occasionnés par leurs déplacements. Cette prise en charge s'impose à la collectivité dans les cas suivants : lorsque les agents ou les élus sont en mission et lorsque les agents suivent une action de formation statutaire.

Ce remboursement peut s'opérer soit de manière forfaitaire soit en fonction des frais réellement payés dans la limite des plafonds fixés par arrêtés ministériels (soit 17,50 € pour le repas en 2020). Je vous propose de fixer les modalités de remboursement sur la base des frais réellement payés et dans la limite de l'arrêté ministériel. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 121.

N° 2020-121. AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DE SOUFFLEURS THERMIQUES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport sur l'autorisation de sortie de l'inventaire de souffleurs thermiques est présenté par Catherine Fourcade. Le titre suffit à votre compréhension. Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 122.

N° 2020-122. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU COMITE STRATEGIQUE DU GRAND PARIS EXPRESS

Jean-Luc LAURENT, Maire

La Société du Grand Paris (SGP) a été créée par l'État pour piloter le projet de réseau de transport du Grand Paris Express. L'entreprise publique Société du Grand Paris est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est composé de représentants de l'État et des collectivités territoriales. À côté du Conseil de Surveillance, a été créé un Comité Stratégique composé des représentants des communes et des établissements publics compétents en matière d'aménagement ou d'urbanisme, dont le territoire est, pour tout ou partie, situé sur le projet d'infrastructure du réseau de transport Grand Paris Express. Ce Comité Stratégique comprend notamment des parlementaires, des représentants des chambres consulaires et des organisations professionnelles et syndicales. Le Comité Stratégique est une instance permanente de débat, de propositions et de concertation de la SGP entre les élus des collectivités d'Île-de-France et les partenaires.

La ville du Kremlin-Bicêtre est concernée par le projet d'infrastructure de prolongement de la ligne 14, avec une station Kremlin-Bicêtre-Hôpital. Le Maire est membre de droit du Comité Stratégique. Nous avons à désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Je vous propose les candidatures de Frédéric Raymond comme titulaire et d'Ibrahima Traoré comme suppléant. Y a-t-il des observations ? Non.

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc aux voix à main levée.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de prendre acte des décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et des neuf décisions et contrats que j'ai pu signer, présentés dans le document du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal prend acte.

QUESTION ORALE

Jean-Luc LAURENT, Maire

En application du règlement intérieur, il y a une question orale du Groupe Kremlin-Bicêtre en Avant. Qui la présente ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, lors du Conseil Municipal du 13 juillet dernier et, plus récemment, au Conseil d'Administration de Kremlin-Bicêtre Habitat, vous avez fait voter deux délibérations qui tendent à annuler la décision de fusion-absorption, qui avait été prise pendant la précédente mandature, avec les OPH d'Arcueil-Gentilly, d'une part, et de Cachan, d'autre part. Mais ce refus ne constitue pas, à lui seul, la solution alternative qui est indispensable pour

se conformer à la loi ELAN. Alors que vous avez promis une concertation avec des locataires et des partenaires pour élaborer cette solution alternative, dont vous aviez fait un engagement de campagne, et malgré votre engagement renouvelé lors du Conseil Municipal du 13 juillet, nous attendons encore les résultats de l'interpellation de l'EPT que vous aviez annoncée, ainsi que celle du Préfet de Val-de-Marne. D'ailleurs, vous aviez même promis pendant le Conseil Municipal du 13 juillet d'associer toutes les composantes de notre assemblée aux discussions. Et vous aviez pris l'engagement de mettre en place un Comité de Pilotage pluraliste.

Trois mois après, où en sommes-nous ? Selon nous, rien n'a été fait. Vous aviez dénoncé ce que vous considériez comme étant une précipitation de l'ancienne majorité pour prendre cette décision, mais à voir ce que nous pouvons voir, c'est plutôt l'inaction qui semble caractériser votre gestion de ce projet. Vous placez ainsi les locataires et les salariés dans une incertitude totale quant à l'avenir de KBH alors que, oui, le temps presse et qu'il y a même une urgence au regard de l'échéance qui s'annonce.

Monsieur le Maire, quelques questions précises. Pourquoi ce Comité de Pilotage n'a-t-il pas été constitué ? Avez-vous contacté les maires des trois autres communes ? Si oui, quelle est leur position ? Le Préfet vous a-t-il donné son accord, au moins de principe, pour rapporter son arrêté ? L'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre, seul détenteur de la compétence logement, va-t-il annuler sa délibération d'approbation de la fusion ? En un mot, comment concrètement allez-vous mettre KBH en conformité avec la loi ELAN d'ici le 1^{er} janvier prochain ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Tout d'abord, KBH est en conformité avec la loi ELAN par la disposition de fusion-absorption que vous avez fait voter au niveau de votre majorité sous la précédente mandature.

Dès l'élection de la nouvelle équipe municipale et mon élection comme Maire, puis mon élection voici quelques jours comme Président de Kremlin-Bicêtre Habitat, nous avons commencé à travailler à une solution alternative à la fusion-absorption de KBH par OPALY.

Cette fusion-absorption s'est faite dans la précipitation, sans aucune concertation et information objective. Le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de KBH ont eu une unique présentation sur la fusion-absorption sans évoquer les autres possibilités (Coop, SAC, SEM), comme le détaille l'article 81 de la loi ELAN. La réunion avec les locataires a été organisée après le vote du Conseil d'Administration de KBH. Ce n'était donc pas une réunion de concertation, mais simplement d'information descendante une fois que la décision avait été ficelée par l'ancienne équipe municipale.

Vous dénoncez la prétendue inaction de la nouvelle majorité. Dialoguer, construire, cela prend du temps. À cause de la précédente majorité, nous en disposons de moins en moins. Vous n'avez eu de cesse de hâter la disparition de notre office d'HLM, bientôt centenaire, payé par l'argent des Kremlinois. Et vous venez maintenant demander des comptes sur la méthode. Eh bien, depuis juillet, il y a eu une rencontre avec plusieurs bailleurs présents sur le Val-de-Marne. Il y a eu des échanges avec le Préfet du Val-de-Marne dès juillet, à qui j'ai expliqué la position de la Ville et de la nouvelle majorité municipale, forte du suffrage populaire qui a fait un choix de conscience et en conscience, et forte également du vote du Conseil Municipal et, récemment, la semaine dernière, d'une majorité qui n'est pas simplement celle de la majorité municipale actuelle.

À ce stade, plusieurs bailleurs ont confirmé par écrit leur souhait de construire un partenariat avec KBH. J'attends les réponses concrètes. Et je veux vous rendre attentifs à plusieurs impératifs. Il ne s'agit pas seulement de se mettre en conformité avec la loi ELAN. Il s'agit aussi de construire les conditions d'une existence durable pour nos logements HLM, notamment du point de vue de l'investissement nécessaire. Car, derrière les logements, il y a des locataires, des femmes, des hommes, des enfants qui vivent dans ces logements et qui ont été, pour beaucoup, durement frappés par la vie — c'est pourquoi ils sont dans des logements sociaux — et plus encore frappés par la pandémie.

Il y a enfin une nécessité de conduire des réhabilitations. Je pense à la réhabilitation des Hauts-Martinets (99 logements), des Glacis-du-Fort (408 logements) et du 25 bis avenue Eugène-Thomas (30 logements). Ces trois réhabilitations, inscrites au Programme Stratégique du Patrimoine depuis 2017, sont toujours à quai. Elles n'ont pas été engagées, hormis une étude au niveau des Hauts-Martinets, sans que des conclusions aient été communiquées.

Il y a nécessité aussi de rénovation pour l'entretien courant.

Il y a nécessité de reconstruction. Reconstruction ? Y aurait-il une démolition ? Le Conseil Municipal en a-t-il été informé ? Non. Les locataires en ont-ils été informés ? Non. Vous parlez de transparence, mais vous avez caché aux locataires de Schumann, aux administrateurs de l'office HLM et au Conseil Municipal du Kremlin-Bicêtre que vous aviez pris la décision de démolir cette résidence et que vous aviez obtenu les financements à hauteur de 7 M€. Comme on était en période électorale, vous avez mis cela sous le tapis. Transparence, dites-vous ? Où est-elle, la transparence ? Où est la vérité ? Je vous retourne la question.

Tout cela demande des moyens financiers importants. La Ville va y prendre sa part, mais elle ne peut pas tout. Elle doit trouver des partenariats. Le projet de gouvernance dans le cadre de la loi ELAN doit répondre à un double objectif : d'une part, assurer le contrôle sur nos logements sociaux par la Ville avec des garanties ; d'autre part, obtenir des moyens financiers que votre projet ne garantit pas. Le projet de fusion avec OPALY, en l'état actuel, ne garantit pas la capacité pour l'office à mener dans les cinq ans qui viennent le projet d'entretien et de rénovation et, s'il est retenu par l'équipe municipale puis par le Conseil Municipal après une concertation avec les locataires, le projet de reconstruction et de démolition de la résidence Schumann. C'est la réalité.

Oui, nous sommes et je suis à pied d'œuvre. Il y aura toujours information, comme il y a eu au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration de KBH la semaine dernière. J'ai alors fait un point d'étape. J'attends des retours. En quelque sorte, je fais une consultation en demandant à chacun des bailleurs potentiels, avec lesquels nous pouvons nous entendre, de nous répondre par écrit afin que nous ayons des propositions concrètes.

Sur la base de ces propositions, oui, je réunirai le Comité de Suivi et, oui, le Conseil Municipal sera sollicité. Oui, le Conseil d'Administration de KBH sera sollicité et, avant lui, le Conseil de Concertation Locative. Je veux m'employer, si nous y arrivons — en tout cas, c'est l'objectif —, à faire des réunions, des rencontres avec les locataires en fonction de la situation liée à la crise sanitaire. Oui, un dialogue va se poursuivre avec le Préfet. La transparence sera donc assurée.

Pour ma part et pour la majorité municipale, nous ne sommes pas obnubilés comme vous par la gouvernance. Nous plaçons d'abord l'avenir de notre office et sa capacité à répondre aux nombreuses demandes des locataires d'un logement de bonne qualité et durable avec une bonne gestion de proximité. C'est en effet aux locataires qu'il faut penser. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Le nombre de gens qui nous sollicitent est important. Pourtant, la nouvelle direction n'est élue que depuis quelques jours.

Voilà les éléments que je peux vous apporter. Oui, il y aura transparence. Il y aura un Comité de Suivi. Il y aura saisine du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration. Sur cette base, il y aura saisine de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre. Comme calendrier possible, nous avons jusqu'à la mi-décembre au plus tard. C'est tout ce qu'il nous reste à faire.

Puisque vous m'avez posé la question, je précise que le dialogue a lieu aussi avec les maires des communes du projet de fusion-absorption, Arcueil, Gentilly et Cachan, qui ont reconnu et m'ont indiqué que, s'il y avait des possibilités d'amélioration du dispositif mis en œuvre, cela pouvait se faire dans le dialogue. Il s'agit maintenant de déterminer jusqu'où ces partenaires sont prêts à aller. Vous comprendrez bien qu'au regard des habitants, des locataires, des 1 900 logements, des enjeux financiers pour leur apporter de meilleures conditions de vie, cela suppose un travail qui devra se faire dans la concertation et avec tout le sérieux et la rigueur nécessaires. C'est pourquoi je ne peux pas aller au-delà, à ce stade, comme je l'ai dit au Conseil d'Administration de KBH. Lorsque l'on aura les réponses, on pourra entrer en mode de communication avec des réunions de travail. En tout cas, sachez que c'est l'intention car c'est un sujet important qui permet de garantir que l'on construira à l'avenir une ville pour toutes les Kremlinoises et tous les Kremlinois.

Je vous remercie pour votre participation à cette séance. La séance est levée.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 23 heures 50.